



**Accord sur la conservation des
albatros et des pétrels**

**RAPPORT DE LA
HUITIÈME RÉUNION DU
COMITÉ CONSULTATIF**

Punta del Este, Uruguay

15 – 19 septembre 2014

LISTE DES SIGLES

ABC	American Bird Conservancy
CC	Comité consultatif (les acronymes CC1, CC2 etc. font référence à la première, la deuxième etc. réunion du Comité consultatif)
ACAP	Accord sur la conservation des albatros et des pétrels
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
AUD	Dollar australien
BLI	BirdLife International
(CS-) CCAMLR	(Comité scientifique-) Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
CCTRS	Commission pour la conservation du thon rouge du sud
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices
ZEE	Zone économique exclusive
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HSI	Humane Society International
CICTA	Commission internationale pour la Conservation des thonidés de l'Atlantique
CTOI	Commission des thons de l'Océan indien
PAI-Oiseaux de mer	Plan d'action international-Oiseaux de mer
ISSF	Fondation internationale pour une pêche durable
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
RdP	Réunion des Parties (les acronymes RdP1, RdP2 etc. font référence à la première, la deuxième etc. session de la Réunion des Parties)
AMP	Aire marine protégée
ONG	Organisation non gouvernementale
PAN-Oiseaux de mer	Plan d'action national – Oiseaux de mer
GTSPC	Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation
RSPB	Société royale pour la protection des oiseaux
GTCA	Groupe de travail sur les captures accessoires
SCAR	Comité scientifique pour la recherche en Antarctique
OPASE	Organisation des Pêches de l'Atlantique du Sud-Est
SEO	Sociedad Española de Ornitología
ORGPPS	Organisation régionale de la gestion des pêches du Pacifique Sud
ORGP (thonière)	Organisation régionale de la gestion des pêches (thonière)
CTT	Groupe de travail sur la taxonomie
RU	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
USA	États-Unis d'Amérique
CPPCO	Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central
GT	Groupe de travail

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES.....	I
1 OUVERTURE OFFICIELLE ET DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES.....	1
2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR	2
3.1 Rapport des travaux du Comité intersessions établi par la Résolution 4.8	2
3.2 Modifications du Règlement intérieur.....	4
4 RAPPORT DU GOUVERNEMENT DÉPOSITAIRE.....	4
5 SECRÉTARIAT DE L'ACAP	5
5.1 Activités entreprises durant la période intersessions 2013/2014.....	5
5.2 Programme de travail du Secrétariat 2013-2015.....	6
5.3 Programme de travail du Secrétariat 2016-2018.....	6
5.4 Politique de parrainage de l'Accord	6
6 QUESTIONS FINANCIÈRES DE L'ACCORD.....	7
6.1 Rapport financier.....	7
6.2 Budget 2016-2018 de l'Accord.....	8
7 RAPPORTS DES OBSERVATEURS.....	9
7.1 Rapports des observateurs de l'ACAP présents à des réunions internationales	9
7.2 Rapports des observateurs à CC8.....	9
8 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD.....	11
9 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF À LA CINQUIÈME SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES.....	12
10. STATUT DES POPULATIONS ET DE LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS	13
10.1 Rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation	13
10.2 Prochain programme de travail du GTSPC	16
11 TAXONOMIE DES ALBATROS ET DES PÉTRELS	16
11.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie	16
11.2 Prochain programme de travail du GTT.....	16
12 CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS	16
12.1 Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux marins	16
12.2 Futur programme de travail du GTCA.....	21
13 COMITÉ CONSULTATIF	22
13.1 Programme de travail du Comité consultatif 2013-2015.....	22
13.2 Programme de travail du Comité consultatif 2016-2018.....	22
13.3 Programme d'allocation de fonds de l'Accord.....	22
13.4 Programme de détachement de l'Accord.....	23
13.5 Résultats des projets et des détachements subventionnés.....	23
14 INDICATEURS DE MESURE DU SUCCÈS DE L'ACAP	24

15	INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES	24
16	ÉLECTION ET NOMINATION D'AGENTS DU CC	25
17	CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES	26
17.1	Date et lieu de réunion	26
17.2	Projet d'ordre du jour	26
18	NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF	26
18.1	Date et lieu de réunion	26
19	AUTRES ÉLÉMENTS DE CONSIDÉRATION	26
19.1	Conflits d'intérêts et partis pris	26
19.2	Activités de conservation des oiseaux marins menées par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)	28
19.3	Procédure de sélection du Secrétaire exécutif	28
19.4	Références bibliographiques	29
20	ADOPTION DU RAPPORT	30
21	OBSERVATIONS FINALES	30
ANNEXE 1.	LISTE DES PARTICIPANTS AU CC8	31
ANNEXE 2.	LISTE DES DOCUMENTS DE LA RÉUNION	37
ANNEXE 3.	ORDRE DU JOUR DE CC8	40
ANNEXE 4.	RÈGLE 20 : PROPOSITION DE TEXTE	42
ANNEXE 5.	PROJET D'ORDRE DU JOUR DU CC9	43
ANNEXE 6.	PROPOSITION DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE PARRAINAGE	45
ANNEXE 7	DÉCLARATION LIMINAIRE CONJOINTE - ACAP CC8 SEPTEMBRE 2014 - HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL AUSTRALIA ET AMERICAN BIRD CONSERVANCY	48
ANNEXE 8.	NOTE DE L'ARGENTINE	49
ANNEXE 9.	RÉPONSE DU ROYAUME-UNI À LA NOTE DE L'ARGENTINE CONCERNANT LE DOCUMENT AC8 INF 14	51

1 OUVERTURE OFFICIELLE ET DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES

- 1.1 La Huitième Réunion du Comité consultatif (CC8) de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) s'est tenue à Punta del Este, Uruguay, du 15 au 19 septembre 2014, sous la présidence du Dr Marco Favero. Le Vice-président, M. Mark Tasker, qui n'a pu participer à la réunion compte tenu d'autres engagements, a présenté ses excuses.
- 1.2 Dix Parties y étaient représentées : l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, l'Équateur, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, le Royaume-Uni (RU) et l'Uruguay. La France, l'Espagne et la Norvège ont prié les Parties présentes d'excuser leur absence.
- 1.3 En outre, trois États de l'aire de répartition y ont participé en tant qu'observateurs : le Canada, les États-Unis d'Amérique (USA) et la Namibie.
- 1.4 American Bird Conservancy (ABC), BirdLife International, Humane Society International (HSI) et Projeto Albatroz ont participé à la réunion en tant qu'observateurs.
- 1.5 La liste des participants figure à l'**ANNEXE 1**. La liste des documents de réunion et des documents d'information figure à l'**ANNEXE 2**.
- 1.6 Le Dr Daniel Gilardoni, Directeur du Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca de la República Oriental del Uruguay, a ouvert la réunion en prononçant quelques mots de bienvenue.
- 1.7 Le Dr Gilardoni a souhaité la bienvenue aux participants de la Huitième Réunion du Comité consultatif. En sa qualité de Directeur du Dirección Nacional de Recursos Acuáticos de la República Oriental del Uruguay, en charge de la réglementation et de la promotion de l'exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles, il a souligné le rôle essentiel que joue le Comité consultatif dans l'amélioration du statut de la conservation des albatros et des pétrels présents dans ces eaux. L'Uruguay a lancé son Plan d'action national en 2007, sous l'égide de l'ACAP - et l'a modifié en 2014. Le Plan a été conçu pour mettre en œuvre les actions prévues par le Plan d'action de l'Accord.
- 1.8 Le Dr Gilardoni a attiré l'attention des délégués sur la collaboration avec d'autres Parties à l'ACAP ainsi qu'avec des ONG locales et internationales, dans le but d'examiner les questions liées à la conservation des oiseaux de mer dans les pêcheries. Il a également mentionné la récente étude consacrée à la flotte chalutière et aux efforts déployés pour contrôler les flottes étrangères, dans le respect des mesures d'atténuation qui prévoient, par exemple, le lestage des palangres et le déploiement de lignes de banderoles. Il a souligné les résultats obtenus par l'Uruguay, qui est partie à des accords internationaux complémentaires pour ce qui concerne la protection des oiseaux marins et qui a transposé dans sa législation les avis et les mesures de conservation prônées par des organisations telles que la CICTA et la CCAMLR. Enfin, il a salué le travail réalisé par l'ACAP et il a souhaité aux délégués une réunion fructueuse.

- 1.9 Au nom du Comité consultatif, le Président du CC a remercié le Dr Gilardoni.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Le projet d'ordre du jour a été adopté par la réunion (**ANNEXE 3**). Quatre sujets supplémentaires ont été ajoutés au point 19 de l'ordre du jour (Questions diverses) : conflit d'intérêts ; processus de sélection du Secrétaire exécutif ; activités de conservation des oiseaux marins menées par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) ; et références bibliographiques.

3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

3.1 Rapport des travaux du Comité intersessions établi par la Résolution 4.8

- 3.1.1 M. Jonathon Barrington (Australie), Président du Comité intersessions (Président) établi par la Résolution 4.8, a informé les délégués que les négociations se poursuivent avec le Comité intersessions pour ce qui concerne la participation, en qualité d'observateurs, des économies membres de l'APEC concernées aux sessions de la RdP et de ses organes subsidiaires. Il a souligné que les Parties peuvent participer, à tout moment, aux travaux du Comité intersessions. Le Comité intersessions a continué de travailler avec diligence remplir son mandat. Pour ce qui concerne le statut d'observateur des économies membres de l'APEC concernées, deux options sont à l'étude : (a) modifier la règle 4, paragraphe 1, du règlement intérieur et (b) maintenir le statu quo. Il a informé la réunion que le rapport du Comité intersessions a été modifié afin d'y intégrer les commentaires d'un membre du Comité intersessions qui n'avait pas pu les soumettre avant la date butoir ([CC8 Doc 10 Rev 1](#)).
- 3.1.2 Le Président du Comité intersessions a informé la réunion que le Comité intersessions s'était réuni le 15 septembre 2014, en marge de la réunion du CC. Des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Chili, de l'Équateur, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, du Royaume-Uni, de l'Uruguay, ainsi que le Président du Comité consultatif (de facto) y ont participé. Le Comité intersessions a examiné les deux options envisagées, ainsi que d'autres pistes. Le Comité intersessions a souligné l'analyse présentée par le Président dans la Note 7, qui porte sur la faisabilité potentielle des options et des pistes connexes. Le Comité intersessions a passé en revue les commentaires et les préoccupations des membres du Comité intersessions concernant les points suivants :
- a. *Objections raisonnées* – certains membres estiment que l'intégration de ce mécanisme est problématique ; les Parties seraient, en effet, amenées à expliquer les raisons qui sous-tendent leurs décisions pour ce qui concerne le statut d'observateur.
 - b. *Objection unique* – certains membres estiment que le principe de

l'objection unique est problématique car il met en péril le statut d'observateur des économies membres de l'APEC concernées au détriment des travaux de l'ACAP.

c. *statu quo* – certains membres estiment que le statu quo est problématique car l'ambiguïté potentielle de la règle 4, paragraphe 1, pourrait compliquer la procédure lors de futures Réunions des Parties.

3.1.3 À la lumière des éléments susmentionnés, le Comité intersessions est convenu d'analyser une proposition portant sur la participation, en qualité d'observateur, des économies membres de l'APEC concernées aux sessions de la Réunion des Parties ainsi qu'aux réunions de ses organes subsidiaires. Cette proposition conférerait le statut d'observateur aux économies membres de l'APEC concernées, sauf si un tiers des Parties s'y oppose (Option A *bis*). Les Parties ne seraient pas tenues de motiver leurs objections par écrit.

3.1.4 Le Président du Comité intersessions a demandé à toutes les personnes ayant pris part à la réunion parallèle du Comité intersessions de lui dire, avant le 1^{er} octobre 2014 et à titre indicatif, si la proposition leur semble acceptable. Le Président du Comité intersessions a ajouté que, début octobre, il fera parvenir une note à tous les participants du Comité intersessions (y compris ceux présents lors de la réunion parallèle), qui portera sur le contenu de la proposition devant être soumise à l'examen des Parties durant la période intersessions. La Cinquième Session de la Réunion des Parties se tiendra approximativement début mai 2015 ; les membres du Comité intersessions sont donc convenus d'amorcer le processus de décision intersessions au plus tard à la mi-décembre 2014. Le Comité intersessions a souligné le mécanisme de vote intersessions et les résultats potentiels auxquels pourrait conduire ce processus (CC8 Doc 10 Rev 1). Le Président du Comité intersessions a salué les efforts continus déployés par les membres du Comité intersessions, désireux de faire avancer leurs travaux, et il a souligné leur volonté d'étudier la proposition de modification du règlement intérieur de la Réunion des Parties.

3.1.5 À la demande du Brésil, le Secrétariat est convenu que toute proposition concernant le vote intersessions serait envoyée aux points de contact nationaux de l'ACAP ainsi qu'aux ambassades concernées et aux Hautes Commissions de chaque Partie.

3.1.6 L'Argentine a remercié le Président du Comité intersessions pour son travail. Pour ce qui concerne les discussions qui ont eu lieu en marge de la réunion, l'Argentine a souligné que le Comité intersessions continue d'étudier toute une série d'options et qu'aucune des options examinées par le Comité n'a suscité de consensus. Par conséquent, il serait prématuré, à ce stade, d'exclure des options qui sont encore à l'étude. L'Argentine a souligné que les Parties n'ont pas encore exprimé leur opinion concernant le contenu potentiel de la prochaine note et, par conséquent, il n'a pas encore été décidé que cette note devra se concentrer uniquement sur une seule option. L'Argentine a souhaité, ainsi qu'elle l'a exprimé lors de la réunion parallèle, à moins que les Parties n'en décident autrement avant le 1^{er} octobre 2014, que la note reprenne toutes les options qui sont encore à l'étude.

- 3.1.7 Pour ce qui concerne le CC8 Doc 10 Rev 1, l'Argentine a souhaité que soit consigné son point de vue selon lequel les références à l'examen préliminaire des options A et B par le Comité intersessions ne devraient pas être incluses dans ledit document. L'Argentine a souligné que, selon la Résolution 4.8 et son annexe, le Comité intersessions devrait « présenter aux Parties un rapport recensant les options disponibles, la base de chaque option et les modalités de mise en œuvre de chaque option ». À cet égard, l'Argentine a souligné que CC8 Doc 10 Rev 1 ne devrait pas faire référence aux examens préliminaires, car cela pourrait influencer la décision des Parties à l'ACAP.
- 3.1.8 Le Président du Comité intersessions a indiqué que, dans son rapport CC8 Doc 10 Rev 1, le Comité avait tenté de représenter les différents points de vue, dont celui de l'Argentine, de manière équilibrée.

3.2 Modifications du Règlement intérieur

- 3.2.1 L'Argentine a informé la réunion que, durant la période intersessions, elle s'était penchée sur la modification de la Règle 20, avec les Parties concernées.
- 3.2.2 L'Argentine, l'Australie, le Brésil, les États-Unis (en qualité d'observateurs), la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont également débattu de ce sujet en marge de la réunion du CC8. L'Argentine a reconnu le professionnalisme des membres du groupe de contact et elle les a remerciés d'avoir œuvré à la rédaction d'un texte commun. Le Comité consultatif a salué les progrès accomplis.
- 3.2.3 L'Argentine a présenté un projet de texte au Comité consultatif (**ANNEXE 4**). Au nom du groupe de contact, l'Argentine a demandé à toutes les Parties d'étudier le texte et d'envoyer leurs commentaires au groupe de contact.
- 3.2.4 Sur la base du projet de texte et des commentaires qui seront transmis au groupe de contact, le groupe présentera un document qui sera soumis à l'examen du Comité consultatif lors du CC9. À cette fin, le groupe a souhaité qu'un point traitant de cette question figure à l'ordre du jour provisoire de la Neuvième Réunion du CC (**ANNEXE 5**).

4 RAPPORT DU GOUVERNEMENT DÉPOSITAIRE

- 4.1 L'Australie a présenté le rapport du gouvernement dépositaire de l'Accord ([CC8 Doc 07](#)). Selon ce rapport, il n'y a eu aucune nouvelle adhésion / notification à l'Accord depuis la Septième Réunion des Parties à La Rochelle, en France, du 6 au 10 mai 2013. L'Australie a rappelé les amendements à l'Annexe 1 de l'Accord, qui sont entrés en vigueur le 30 juillet 2009 et dont les Parties ont été officiellement informées par une notification dépositaire publiée par l'Australie le 2 juillet 2014 - Amendements à l'Annexe 1 : Ajout de l'albatros à queue courte (*Phoebastria albatrus*), de l'albatros de Laysan (*Phoebastria immutabilis*) et de l'albatros à pieds noirs

(*Phoebastria nigripes*) et rectification de l'orthographe de *Thalassarche melanophris*. L'Australie a suggéré que la version révisée de l'Annexe 1, jointe au rapport du Dépositaire du 23 janvier 2013, reste d'application (elle est également jointe au présent rapport).

5 **SECRETARIAT DE L'ACAP**

5.1 **Activités entreprises durant la période intersessions 2013/2014**

- 5.1.1 Le Secrétaire exécutif a présenté un rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat durant la période intersessions 2013/2014 ([CC8 Doc 06](#)). Le Secrétariat a apporté son soutien au Comité consultatif dans l'accomplissement de certaines tâches, notamment la rédaction d'un guide destiné à ôter les hameçons, la réalisation d'un guide photographique d'identification des oiseaux marins destiné aux ORGP thonières et le passage en revue des blessures dont ont été victimes des pêcheurs qui ont utilisé des lignes secondaires lestées. De plus, le Secrétariat a participé à dix réunions organisées par des organisations de gestion liées à des pêcheries internationales et il a aidé des observateurs de l'ACAP à participer à d'autres réunions. De nombreux résultats ont été enregistrés lors de ces réunions pour ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de dialogue avec les ORGP.
- 5.1.2 Le Secrétariat a également apporté son soutien au programme de subventions du CC ainsi qu'à son programme de détachement, dont il a coordonné la mise en œuvre et les processus d'évaluation.
- 5.1.3 Le Brésil a souhaité connaître le nom des États de l'aire de répartition non parties à l'Accord avec lesquels le Secrétariat a dialogué en vue de leur éventuelle accession à l'Accord. Le Secrétaire exécutif a fait savoir qu'il s'agissait de la Chine, de la Namibie et des États-Unis d'Amérique.
- 5.1.4 Le Brésil a rappelé que CC7 était convenu de mettre sur pied un groupe intersessions, coordonné par le Vice-président, le Président et le Secrétaire exécutif, auquel pourraient se joindre toutes les Parties, afin d'affiner, de développer et de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, une stratégie de dialogue avec les États non parties. Pour ce qui concerne l'élaboration de cette stratégie, le Brésil a également rappelé que trois groupes cibles potentiels avaient été identifiés lors du CC7 :
- 1) États de l'aire de répartition dont les juridictions couvrent des sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP (p.ex. le Japon, le Mexique, les États-Unis).
 - 2) États de l'aire de répartition dont les pêcheries nationales ont déjà été identifiées par l'ACAP comme étant des cibles prioritaires au regard des captures accidentelles d'oiseaux marins (p.ex. l'Angola, la Namibie).
 - 3) États de l'aire de répartition dont les pêcheries hauturières ont déjà été identifiées par l'ACAP (p.ex. la Chine, le Japon, la Corée).
- 5.1.5 Le Brésil s'est inquiété de l'absence de stratégie de dialogue avec de

nouvelles Parties pour appuyer les actions de l'Accord.

- 5.1.6 Les États-Unis ont remercié le Secrétaire exécutif de s'être rendu à Washington D.C quelques mois auparavant, soulignant qu'il avait retenu l'attention de nombreuses parties intéressées, susceptibles de soutenir ou d'influencer l'accession des États-Unis à l'Accord.
- 5.1.7 La Nouvelle-Zélande a souligné que l'exercice de hiérarchisation des priorités pourrait permettre d'identifier les principaux États de l'aire de répartition avec lesquels il convient d'entamer un dialogue, par exemple ceux où les captures accidentelles représentent un problème.
- 5.1.8 L'Uruguay a souligné qu'il serait bon d'envoyer une demande d'accession officielle aux États de l'aire de répartition non parties à l'Accord.
- 5.1.9 L'Australie a manifesté son souhait de se joindre aux travaux d'intersessions portant sur la question et d'aider à la préparation des documents d'accession. L'Argentine a également proposé son aide.
- 5.1.10 Les Parties ont été invitées à entrer en contact avec des États de l'aire de répartition non parties à l'Accord lors de réunions internationales auxquelles participent ces États, telles que des réunions d'ORGP.

5.2 Programme de travail du Secrétariat 2013-2015

- 5.2.1 Le Secrétaire exécutif a présenté le programme de travail du Secrétariat pour 2015 (CC8 Doc 19). Il est apparu que le programme de travail du Secrétariat comporte deux volets : le premier concerne les dispositions de certains articles spécifiques de l'Accord et le second concerne les tâches qui ont été conférées au Secrétariat par le Comité consultatif.
- 5.2.2 Il a été convenu que le programme de travail du Secrétariat pour 2015 pourra être modifié pour y intégrer tout élément supplémentaire, à la demande du Comité consultatif ([CC8 Doc 19 Rev 1](#)).

5.3 Programme de travail du Secrétariat 2016-2018

- 5.3.1 Le Secrétaire exécutif a présenté le programme de travail provisoire du Secrétariat pour 2016-2018 (CC8 Doc 20). Il a été convenu que le programme de travail du Secrétariat pour 2016-2018 pourra être modifié pour y intégrer tout élément supplémentaire, à la demande du Comité consultatif ([CC8 Doc 20 Rev 1](#)) et qu'il sera présenté lors de la RdP5.

5.4 Politique de parrainage de l'Accord

- 5.4.1 Lors de la RdP4, plusieurs Parties ont souhaité la mise en œuvre d'une politique directrice transparente en matière de parrainage des délégués et des experts prenant part aux réunions, ainsi que l'instauration d'une procédure de candidature et de critères de qualification et de sélection. Le Secrétariat a été appelé à développer une politique lors de la période

intersessions, qui sera examinée lors de la RdP5.

- 5.4.2 Lors du CC7, le Secrétariat a présenté un projet de politique, qui comportait des critères de sélection, une procédure de candidature et une procédure d'évaluation (CC7 Doc 18). Plusieurs amendements ont été proposés lors du CC7. Ces amendements ont été intégrés au document soumis à l'examen du CC8.
- 5.4.3 Le Secrétaire exécutif a présenté un document portant sur l'élaboration d'une politique de parrainage des délégués ([CC8 Doc 22](#)).
- 5.4.4 En marge de la réunion, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et l'Uruguay se sont penchés sur la manière d'améliorer ultérieurement ce projet de politique (**ANNEXE 6**). Il a été convenu que cette politique ne devrait pas prendre en compte les États de l'aire de répartition non parties à l'Accord, puisqu'ils figurent dans le programme de travail du Comité consultatif.
- 5.4.5 Certains aspects de cette politique doivent encore être débattus et il a été convenu d'organiser des consultations en période intersessions dans le but de rédiger un document présentant une politique de parrainage affinée qui sera soumis à l'examen de la RdP5

6 QUESTIONS FINANCIÈRES DE L'ACCORD

6.1 Rapport financier

- 6.1.1 Le Secrétaire exécutif a présenté le rapport financier intérimaire pour 2014 ([CC8 Doc 08 Rev 1](#)). Il a été observé que plusieurs contributions impayées ont été versées depuis la préparation du rapport et que les liquidités disponibles permettront de faire face aux dépenses des six prochains mois. Plusieurs modifications ont été apportées au rapport financier afin que les Parties aient une meilleure compréhension de la manière dont les fonds sont alloués et utilisés dans le cadre des projets du Fonds spécial de l'Accord.
- 6.1.2 Plusieurs Parties ont demandé des précisions sur des questions spécifiques liées au rapport financier intérimaire. Le Brésil a souhaité comprendre : (1) pourquoi 31 % des fonds alloués au Comité consultatif ont été dépensés, dans la mesure où le CC8 se tient au cours de l'exercice financier suivant ; (2) comment les liquidités disponibles permettront de faire face aux dépenses des six prochains mois si 27 % des contributions de l'exercice financier 2014 sont toujours impayées ; (3) la raison pour laquelle les dépenses liées au programme de travail du Comité consultatif ont dépassé le montant alloué, et (4) les raisons de l'écart significatif entre l'allocation et l'utilisation des fonds pour ce qui concerne le parrainage d'experts et le soutien apporté aux agents du CC (points 3.3.1 et 3.4.1) Le Secrétaire exécutif a précisé que (1) une partie de ces dépenses, qui couvre le prix des billets d'avion, la location du lieu et les services d'interprétation, est couverte par l'exercice financier 2014 tandis que le reste sera couvert par l'exercice financier 2015 ; (2) les liquidités disponibles comprennent les contributions

impayées lors des exercices financiers précédents ainsi que les réserves du Fonds spécial, comme le Fonds de réserve ; (3) les dépenses comprennent les dépenses provenant des allocations des exercices financiers précédents, puisque le programme de travail du CC fonctionne sur la base de règlements (4) la raison est la même que pour la question (1).

- 6.1.3 L'Australie a demandé des précisions concernant (1) les intérêts sur les fonds, (2), les indemnités d'accidents du travail et (3) le prix de la location et des places de parking. Le Secrétaire exécutif a précisé que les fonds du Secrétariat sont investis par le gouvernement de Tasmanie dans des titres à faible rendement (comme approuvé par la RdP) et que les encaissements d'intérêts sont faibles ; pour ce qui concerne les indemnités d'accidents du travail, les dépenses concernent uniquement la souscription d'assurances (aucune réclamation n'a été présentée) tandis que le prix de la location et des places de parking s'élève à 20 000 AUD (contribution du gouvernement de Tasmanie à cet effet).
- 6.1.4 Afin de faire toute la lumière sur les dépenses liées au parrainage des experts et des délégués provenant d'États de l'aire de répartition non parties à l'Accord, il a été convenu que ces dépenses seraient effectuées au titre de la stratégie de dialogue avec les États de l'aire de répartition non parties, si des fonds sont alloués par les Parties à cet effet. Le Secrétariat s'est engagé, le cas échéant, à présenter ces dépenses séparément dans les prochains rapports financiers.

6.2 Budget 2016-2018 de l'Accord

- 6.2.1 Le Secrétaire exécutif a présenté un projet de budget pour la période triennale 2016-2018, soulignant que le budget avait été établi conformément à la Règle 3.1 du Règlement financier (CC8 Doc 09). Le projet de budget comporte une déclaration relative aux implications financières importantes que peuvent avoir les programmes de travail proposés pour la période 2016-2018.
- 6.2.2 L'Australie a proposé qu'un fonds de réserve soit établi pour couvrir les dépenses juridiques du Secrétariat ; 20 000 AUD pourraient être alloués à ce fonds chaque année. Le fonds de réserve serait reconduit d'une année à l'autre, c'est-à-dire qu'une allocation unique de 20 000 AUD serait versée pour chaque période triennale, à moins que l'argent du fonds ne soit utilisé, auquel cas les fonds seraient disponibles durant la période requise.
- 6.2.3 Le Comité consultatif a indiqué à la direction de la RdP que la croissance réelle du budget total devrait être d'au moins 0 %, et davantage de préférence. Le Secrétariat a été appelé à préparer un nouveau projet de budget, avec un taux d'inflation de 2,5 % appliqué au budget au cours de la période triennale. Le montant estimé de la procédure de sélection du nouveau Secrétaire exécutif doit également être pris en considération. Un projet de budget révisé ([CC8 Doc 09 Rev 1](#)) a été soumis à l'examen de la réunion.

7 RAPPORTS DES OBSERVATEURS

7.1 Rapports des observateurs de l'ACAP présents à des réunions internationales

7.1.1 Aucun rapport n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

7.2 Rapports des observateurs à CC8

7.2.1 BirdLife International (BLI) a informé la réunion que, conjointement avec des partenaires locaux, elle poursuit le programme du Groupe de travail sur l'albatros (ATF) dans six pays d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Chili, Équateur, Pérou et Uruguay) et dans deux pays africains (Afrique du Sud et Namibie). Dans ces pays, BLI continue de tester des mesures d'atténuation dans différentes pêcheries (palangriers pélagiques, chalutiers et, récemment, bateaux à filets maillants et navires à senne coulissante). Au cours de l'année écoulée, BLI a apporté son soutien aux partenaires et aux gouvernements qui ont développé de nouvelles réglementations en matière d'atténuation. Ces derniers mois, BLI a collaboré, en particulier, avec l'Argentine, le Brésil et la Namibie. BLI est fortement impliquée dans toutes les ORGP thonières ; elle collabore avec l'ACAP dans plusieurs d'entre elles, ce qui a permis d'obtenir de bons résultats. Le programme de suivi des oiseaux marins de BLI demeure actif ; les informations qu'il fournit permettent d'œuvrer à la réalisation de certains objectifs de l'ACAP.

7.2.2 Projeto Albatroz a été créé il y a 24 ans à Santos, au sud-est du Brésil. Ce projet a pour but d'atténuer les prises accidentelles d'oiseaux marins. Parrainé par Petrobras, par le biais du Programa Petrobras Socioambiental, ce projet est aujourd'hui présent dans cinq États du Brésil. Il couvre la partie la plus importante du littoral brésilien (du point de vue des oiseaux marins). Son programme d'observation permet d'étudier les interactions avec les oiseaux marins et de développer des techniques d'atténuation des captures, en collaboration avec les pêcheurs. Projeto Albatroz collabore avec des agences gouvernementales, mais également avec l'industrie de la pêche, des capitaines de navires et des membres d'équipage. Il a récemment mis sur pied un programme de formation destiné aux écoliers de Santos, qu'il étendra à d'autres ports en temps voulu. Projeto Albatroz est également partenaire de la Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB), de Birdlife International et du Groupe de travail sur l'albatros.

7.2.3 American Bird Conservancy (ABC) a pris la parole en ouverture de la réunion (**ANNEXE 7**) et a exprimé sa satisfaction de pouvoir contribuer aux travaux de celle-ci.

7.2.4 Humane Society International (HSI) a souligné que, après avoir participé à quatre réunions du GTCA, elle n'était pas parvenue à faire en sorte que le lestage de la palangre devienne une mesure d'atténuation obligatoire, alors qu'HSI estime qu'il s'agit d'une mesure essentielle pour atténuer les captures accidentelles d'oiseaux marins. HSI/ABC ont enjoint aux États-Unis de continuer de faire de l'adhésion à l'ACAP une priorité et ont mentionné les

- propos tenus par le Dr Gilardoni dans son discours d'ouverture relatif aux contingents de prises liés aux performances par rapport aux normes convenues.
- 7.2.5 Le Secrétariat a présenté une déclaration ([AC8 Inf 18](#)) de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS). Dans cette déclaration, la Convention a mis l'accent sur plusieurs domaines importants pour l'ACAP, notamment les déchets marins, l'observation de la vie sauvage depuis des embarcations, les voies de migration, l'empoisonnement des oiseaux, la lutte contre la chasse illégale, les prises et le commerce d'oiseaux marins, les espèces exotiques envahissantes et la mise en place d'un plan stratégique pour les espèces migratoires.
- 7.2.6 L'Australie a proposé que l'ACAP continue d'entretenir une relation mutuellement profitable avec la CMS dans les principaux domaines d'intérêt de l'ACAP.
- 7.2.7 L'Uruguay a souligné l'importance d'une meilleure collaboration entre la CMS et l'ACAP pour ce qui concerne des questions telles que les espèces exotiques et les déchets marins.
- 7.2.8 Le Chili a estimé qu'il était important de traiter ces questions, mais il a souligné l'incidence potentielle sur les ressources et le double travail qui risquent d'en résulter. Il a proposé la création d'un groupe intersessions qui serait chargé de faciliter cette coopération.
- 7.2.9 Le Royaume-Uni a soutenu le point de vue exprimé par le Chili, précisant que certains points intéressent davantage l'ACAP que d'autres. Il a, par ailleurs, souligné la nécessité d'éviter d'accroître la charge de travail de l'Accord et il a enjoint aux délégués de se concentrer sur des questions qui facilitent la mission de l'ACAP.
- 7.2.10 Le Secrétariat a indiqué qu'il fait actuellement partie du Groupe de travail sur les voies de migration de la CMS. Il a également suggéré d'échanger des rapports/documents avec la CMS pour ce qui concerne les questions pertinentes afin d'éviter les doublons.
- 7.2.11 Le Président a recommandé de rédiger un document succinct résumant les travaux du Comité et de ses groupes de travail qui ont de l'importance aux yeux de la CMS. La réunion a adopté cette proposition.
- 7.2.12 Le Président a invité le Dr Johannes Holtzhausen, du ministère des Pêches et des Ressources marines de Namibie, à présenter la situation dans son pays pour ce qui concerne la conservation des oiseaux marins, y compris les albatros et les pétrels, et leurs habitats marins.
- 7.2.13 Lors de sa présentation, le Dr Holtzhausen a décrit aux délégués la position de la Namibie, pays situé au sud-est de l'océan Atlantique dont le littoral est bordé d'eaux chaudes et froides qui abritent d'importantes pêcheries pélagiques et démersales ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux. On trouve, sur des îles et des plateformes de guano au large de la côte, d'importantes colonies reproductrices d'oiseaux marins, notamment des manchots et des cormorans, ainsi que des albatros et des pétrels non

reproducteurs tels que l'albatros de Tristan, espèce en danger d'extinction inscrite à l'ACAP *Diomedea dabbenena* et l'albatros à bec jaune, espèce menacée *Thalassarche chlororhynchos*.

- 7.2.14 Le Dr Holtzhausen a poursuivi sa présentation en informant la réunion que la Namibie fait partie de la Commission du courant de Benguela et de l'Organisation des Pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE) et qu'elle a établi une aire marine protégée (AMP) autour des îles qui abritent des oiseaux marins reproducteurs - sur lesquelles les atterrissages sans autorisation étaient interdits.
- 7.2.15 Le Comité consultatif a été informé du fait que la Namibie a reconnu que ses pêcheries ont un effet délétère sur les oiseaux marins reproducteurs et non reproducteurs, pour deux raisons : concurrence pour ce qui concerne la recherche de poissons et mortalité directe provoquée par les palangriers et les chalutiers. Il est fermement résolu à s'attaquer au problème de la mortalité induite par les pêcheries le plus rapidement possible en adoptant officiellement le Plan d'action national - Oiseaux marins, déjà rédigé et finalisé, qui n'attendait que les réglementations nécessaires pour être publié. Entre temps, plusieurs navires de pêche namibiens ont volontairement adopté des mesures d'atténuation, telles que le déploiement de dispositifs d'effarouchement.
- 7.2.16 Le Dr Holtzhausen a conclu sa présentation en déclarant que la Namibie veut cesser d'être un pays tristement célèbre pour le nombre record d'albatros et de pétrels tués chaque année dans ses pêcheries (environ 30 000) et qu'elle veut désormais montrer l'exemple aux autres pays.
- 7.2.17 Le Comité consultatif, par la voix de son Président, a chaleureusement remercié le Dr Holtzhausen pour sa présentation intéressante et encourageante.

8 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

- 8.1 Le Secrétaire exécutif a présenté le Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord 2011-2014 ([CC8 Doc 15](#)). Douze Parties ont transmis des rapports sur la mise en œuvre de l'Accord. En outre, un État de l'aire de répartition (États-Unis) a fourni un rapport sur les actions qu'il a entreprises et qui vont dans le sens des travaux de l'Accord.
- 8.2 Les informations contenues dans la première partie du présent rapport ont été transmises au Secrétariat par les Parties, conformément à l'Article VII (1) (c) et à l'Article VIII (10). La seconde partie contient des informations transmises chaque année par les Parties au Comité consultatif pour faciliter ses travaux ; ces informations sont complétées par les résultats des travaux du GTSPC et du GTCA.
- 8.3 L'Argentine a souligné qu'une déclaration a été soumise au Secrétariat pour ce qui concerne les informations contenues dans le [AC8 Inf 14](#) et elle a demandé que cette déclaration soit transmise aux membres du Comité

consultatif et annexée au rapport de la réunion (**ANNEXE 8**).

- 8.4 En réponse à la note que l'Argentine a présentée pour ce qui concerne le CC8 Inf 14, le Royaume-Uni a lu une déclaration et a demandé qu'une note résumant sa position soit insérée dans le compte-rendu de la réunion (**ANNEXE 9**).
- 8.5 L'Argentine s'est réservé le droit de répondre à la note présentée par le Royaume-Uni, le cas échéant.
- 8.6 L'Uruguay a demandé que les informations contenues dans le [AC8 Inf 15](#) soient insérées dans le rapport. Le Brésil a fourni de plus amples informations pour ce qui concerne les questions 1.3.3 et 1.4.2 du document CC8 Doc 15. Le Secrétariat s'est engagé à réviser le document pour y intégrer ces informations.
- 8.7 L'Australie a demandé au Secrétariat de contacter les Parties qui n'ont pas encore transmis leur rapport sur la mise en œuvre de l'Accord afin qu'elles le soumettent le plus rapidement possible et elle a souligné l'importance des informations contenues dans le rapport concernant l'identification des actions entreprises par l'Accord. L'Australie a proposé que les points 1.5 Programmes de recherche et 1.6 Enseignement et sensibilisation du public du Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord, soient plus détaillés. Le Secrétariat a précisé que ces points étaient peu détaillés car l'intégration du nombre important d'informations fournies par les Parties aurait eu un coût non négligeable. Les délégués ont débattu du bien-fondé de la transmission de ces informations et il a été convenu que le Secrétariat identifiera plusieurs programmes de chaque Partie qu'il intégrera au rapport.
- 8.8 Le Royaume-Uni a suggéré d'étudier l'approche adoptée par d'autres organisations intergouvernementales, comme les Rapports régionaux de la Convention de Ramsar sur les zones humides.
- 8.9 Projeto Albatroz a proposé que les informations concernant les Plans d'action nationaux (PAN) - Oiseaux marins soient intégrées aux rapports sur la mise en œuvre rédigés par les Parties. Il a été convenu que ces deux suggestions seraient étudiées par le groupe intersessions mis sur pied pour passer en revue la présentation des informations concernant les PAN.
- 8.10 Le Chili a souligné le fait qu'il faut tenir compte du public auquel sont destinées ces informations et il a abondé dans le sens du Royaume-Uni, qui a proposé d'analyser l'approche adoptée par d'autres organisations/conventions internationales.

9 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF À LA CINQUIÈME SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES

- 9.1 Le Président du Comité consultatif a présenté un projet de rapport du Comité consultatif à la Cinquième Session de la Réunion des Parties ([CC8 Doc 18](#)). Le rapport sera préparé par le Président et le Vice-président au terme de la présente réunion (CC8) afin d'y intégrer les conclusions de la réunion.

- 9.2 L'Argentine a remercié le Président et le Vice-président du Comité consultatif ainsi que le Secrétariat d'avoir rédigé ce document, qui reflète de manière claire et concise l'étendue des travaux du Comité consultatif.
- 9.3 Le Royaume-Uni s'est joint aux remerciements de l'Argentine et a souligné que le document pourrait être plus explicite pour ce qui concerne la disparité entre ce que l'ACAP souhaite accomplir et ce qu'il a été en mesure de faire dans la limite de ses ressources. Cela permettrait aux Parties de mieux comprendre que la limitation des ressources n'a pas permis de combler certains besoins.
- 9.4 Le Directeur scientifique a présenté le [CC8 Doc 14 Rev 2](#) qui porte sur les actions prioritaires de l'ACAP et les travaux menés par les groupes de travail pour mettre à jour les données sur lesquelles se fonde le cadre d'action et pour établir une liste révisée des priorités, qui sera présentée à la RdP5. Les recommandations contenues dans ce document sont les suivantes : (1) les Parties sont encouragées à mettre en œuvre toute action de conservation identifiée par le GTCA et le GTSPC et, (2) les actions entreprises en matière de conservation doivent être mises en exergue dans les rapports à la RdP publiés sur internet.
- 9.5 Le Brésil a souligné que certains dispositifs d'atténuation des captures accidentelles recommandés par le GTCA sont des produits brevetés, parfois fabriqués par une seule entreprise. Par conséquent, le Brésil a ajouté qu'il ne serait peut-être pas possible de les utiliser ou de recommander leur utilisation dans tout ou partie des politiques nationales.
- 9.6 L'Uruguay et le Brésil ont exprimé leur inquiétude concernant les différences potentielles entre les priorités identifiées par cet outil développé par l'Accord et les priorités locales de chaque Partie, en particulier celles établies à travers les PAN.
- 9.7 Le Président du CC a précisé que l'exercice de hiérarchisation est un outil développé pour aider l'Accord à identifier les actions de conservation les plus efficaces, mais qu'il ne s'agit pas d'un outil étalon qui détermine les priorités de l'Accord. L'Australie a souligné que le cadre de hiérarchisation fait office de ligne directrice pour les Parties.
- 9.8 Les deux documents seront transmis aux membres du Comité consultatif en période intersessions afin qu'ils les révisent et les approuvent avant la RdP5.

10. STATUT DES POPULATIONS ET DE LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

10.1 Rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation

- 10.1.1 Le Co-président du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC), le Dr Richard Phillips, a présenté le rapport de la deuxième réunion du GTSPC. Ce rapport a souligné les progrès accomplis

durant la période intersessions par rapport au programme de travail du GTSPC adopté lors de la RdP4 en 2012 et amendé par la Septième Réunion du Comité consultatif (CC7). Ce rapport présente également les conclusions des débats qui ont eu lieu lors de la réunion du GT (GTSPC2) qui s'est tenue à Punta del Este, en Uruguay.

- 10.1.2 Des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, de l'Uruguay, d'American Bird Conservancy (ABC), de BirdLife International, de Humane Society International (HSI), et de Projeto Albatroz ont participé à la réunion. Le rapport du Groupe de travail ([CC8 Doc 11](#)) a fourni un aperçu complet des progrès accomplis durant la période intersessions, une évaluation pour 2014 du statut et des tendances au niveau mondial des espèces inscrites à l'ACAP, les délibérations du GTSPC et les recommandations que le GTSPC a adressées au CC.
- 10.1.3 Le Comité consultatif a accepté les recommandations ci-dessous et en a tenu compte lorsqu'il a élaboré le programme de travail du CC :
- i) a demandé aux Parties de concevoir et de mettre en œuvre des programmes efficaces de biosécurité pour ce qui concerne les sites de reproduction des albatros et des pétrels afin de limiter les risques de transmission des maladies ;
 - ii) a encouragé la mise en œuvre de programmes de surveillance des maladies, y compris chez les oiseaux qui ont été capturés accidentellement dans des pêcheries ;
 - iii) a conseillé aux Parties d'analyser attentivement les cas de maladie ou de mortalité chez les albatros lorsque de tels événements surviennent ;
 - iv) a conseillé de conclure un protocole d'entente entre l'ACAP et le One Health Institute, de l'École de médecine vétérinaire de l'université de Californie à Davis ;
 - v) a appelé les Parties de l'ACAP à continuer de se concentrer sur les cinq populations qui ont été identifiées comme extrêmement prioritaires lors de CC6 ;
 - vi) a demandé au Président du CC d'envoyer une lettre aux autorités concernées soutenant l'éradication des souris communes qui ont été introduites sur l'île Gough, à la lumière de la menace que cette espèce fait peser sur les albatros de Tristan.
 - vii) a encouragé les Parties et les responsables des populations reproductrices des espèces inscrites à l'ACAP à mettre en œuvre les programmes de suivi jugés prioritaires par CC6 afin d'enrichir les connaissances en matière de tendances, de taille des populations et de démographie pour ce qui concerne les espèces inscrites à l'ACAP ;
 - viii) a encouragé les Parties de l'ACAP à mener ou à planifier, dans la mesure du possible, des études de suivi jugées prioritaires ;

- ix) a enjoint aux Parties de communiquer à BirdLife International la taille des échantillons des études de suivi récentes ou en cours qui n'ont pas été reprises dans l'analyse des lacunes ;
 - x) a encouragé les chercheurs à mener des études de suivi et à transmettre leurs résultats à la base de données de suivi des oiseaux marins de BirdLife International ;
 - xi) a approuvé la liste des indicateurs du statut des populations, des conditions des sites de reproduction et de la disponibilité des données de suivi.
 - xii) a encouragé, pour ce qui concerne le transfert d'albatros et de pétrels, le recours aux lignes directrices comme outil de conservation lorsque des populations peuvent être restaurées en ramenant des oiseaux sur des sites qu'ils occupaient précédemment, dans le cadre d'un programme de restauration écologique, et a encouragé la colonisation de nouveaux sites en réponse aux menaces émergentes qui pèsent sur les colonies existantes.
 - xiii) a averti les Parties que, pour augmenter les chances de succès du programme de translocation, il convient d'accorder une attention particulière à la sélection et à la préparation des sites, à la biosécurité future, à l'évaluation du nombre d'oiseaux qui doivent être déplacés et à leurs caractéristiques, aux soins prodigués aux poussins sur les nouveaux sites et à la gestion et au suivi de l'après-translocation. De plus, il convient d'évaluer le risque potentiel de transmission de maladies ainsi que les effets de l'action sur la population source, les oiseaux déplacés et l'écosystème du site choisi pour la translocation.
 - xiv) a adopté la procédure de classement présentée dans le CC8 Doc 24 Rev 1 en tant que guide pour les futures nominations d'espèces à l'Annexe 1 de l'Accord ; et
 - xv) a adopté la même procédure pour servir de guide à tout retrait et toute inscription d'espèces.
- 10.1.4 L'Australie a demandé au GTSPC de poursuivre son examen des indicateurs de performance du statut des populations et de la conservation qui tiennent compte des changements apportés à l'Annexe 1 de l'ACAP, afin de prendre en compte toutes les espèces inscrites à l'ACAP.
- 10.1.5 Le Brésil a souhaité savoir si la réintroduction d'oiseaux marins réhabilités, tels que des albatros, était autorisée par la Recommandation XXIV-3 du Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR) - qui s'était opposé à la réintroduction d'animaux indigènes dans les îles subantarctiques et le continent arctique. Le Secrétariat a expliqué que ces réintroductions s'appliquent uniquement à la zone d'intérêt du SCAR¹ et que les Parties qui

¹ « La zone d'intérêt du SCAR englobe l'Antarctique, ses îles au large de la côte et l'océan Austral environnant, notamment le courant antarctique circumpolaire, qui est la limite septentrionale du Front subantarctique. Les îles subantarctiques situées au nord du Front subantarctique et qui font pourtant partie de la zone d'intérêt du SCAR incluent : l'île Amsterdam, l'île St Paul, l'île Macquarie et l'île Gough. » <http://www.icsu.org/what-we-do/interdisciplinary-bodies/scar/>

réintroduisent des espèces réhabilitées au nord de la région du SCAR ne sont pas concernées.

10.2 Prochain programme de travail du GTSPC

10.2.1 Le Comité a approuvé le programme de travail du Groupe de travail pour l'année 2015 ([CC8 Doc 16 Rev 3](#)) ainsi que son projet de programme de travail pour la période 2016-2018 ([CC8 Doc 17 Rev 3](#)) après avoir débattu, respectivement, des points 13.1 et 13.2 à l'ordre du jour.

11 TAXONOMIE DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

11.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie

11.1.1 Le Président du CC a informé la réunion que le Groupe de travail sur la taxonomie (GTT) n'avait soumis aucun rapport dans la mesure où il n'avait pas été actif depuis le CC7.

11.1.2 L'Australie a estimé qu'il était important de s'assurer que la taxonomie en vigueur à l'ACAP continuera d'être considérée comme la « norme » mondiale pour ce qui concerne les espèces inscrites à l'ACAP, notamment par d'autres accords internationaux tels que la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS). L'Australie a proposé que le GTT fasse le point sur les espèces d'albatros et de pétrels figurant aux annexes de la CMS afin d'harmoniser ces listes avec celles figurant à l'Annexe 1 de l'ACAP et avec la Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN.

11.2 Prochain programme de travail du GTT

11.2.1 Le Comité a débattu du programme de travail du Groupe de travail pour l'année 2015 ([CC8 Doc 16 Rev 3](#)) ainsi que de son projet de programme de travail pour la période 2016-2018 ([CC8 Doc 17 Rev 3](#)) au titre des points 13.1 et 13.2 à l'ordre du jour.

12 CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS

12.1 Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux marins

12.1.1 Le Président du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux marins (GTCA), le Dr Anton Wolfaardt, a présenté le rapport de la Sixième Réunion du Groupe de travail sur les captures accessoires (GTCA6). Ce rapport souligne les progrès accomplis durant la période intersessions par rapport au programme de travail du GTCA et il présente les conclusions des débats qui ont eu lieu lors de la réunion du GTCA qui s'est tenue du 10 au 12 septembre 2014 à Punta del Este, en Uruguay.

12.1.2 Des représentants de de l'Afrique du Sud, l'Argentine, de l'Australie, du

Brésil, , du Canada, du Chili, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, du Royaume-Uni, de l'Uruguay, d'American Bird Conservancy, de BirdLife International, de Humane Society International, de Pro-Delphinus Pérou, de Projeto Albatroz et de SEO/BirdLife ont participé à la réunion. Le rapport du GTCA ([CC8 Doc 12 Rev 1](#)) présente de manière détaillée les travaux accomplis en période intersessions, les délibérations du GTCA et les recommandations présentées par le GTCA au Comité consultatif.

- 12.1.3 Le Comité consultatif a accepté les recommandations ci-dessous, qui lui ont été adressées par le Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux marins :

Documents portant sur le passage en revue des mesures d'atténuation des captures accessoires et sur les conseils en matière de bonnes pratiques

- i) a approuvé la définition révisée du terme « bonne pratique » qui figure au point 3.1 du rapport du GTCA (CC8 Doc 12 Rev 1), à laquelle il conviendra de se référer lors de la formulation de recommandations concernant les mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins ; et
- ii) a approuvé le processus intersessions de révision de la présentation des informations dans les documents portant sur le passage en revue des mesures d'atténuation et sur les conseils en matière de bonnes pratiques.

Atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins dans les pêcheries palangrières pélagiques

- iii) a approuvé la proposition de réévaluer l'efficacité des configurations de lestage des lignes secondaires (telles que définies dans les recommandations de l'ACAP concernant les bonnes pratiques de lestage des lignes secondaires) et a reconnu que de nouvelles informations ont été publiées depuis que les recommandations actuelles en matière de bonnes pratiques ont été formulées, sur la base du programme de recherche en 3 étapes :
 - 1. analyse statistique des données existantes concernant la vitesse d'immersion afin de classer les différentes configurations de lestage en fonction de leur taux d'immersion ;
 - 2. étude des documents sur lesquels reposent les conseils actuels de l'ACAP, en tenant notamment compte des critères de bonne pratique et du type de rassemblements d'oiseaux marins sur lesquels ont porté les études précédentes ; et
 - 3. poursuite des recherches concertées sur le terrain portant sur la relation entre les différents taux d'immersion identifiés à l'étape 1 et la mortalité des oiseaux marins et/ou le taux d'attaque des oiseaux marins qui en résulte. Cette réévaluation devrait entraîner un réexamen des recommandations en matière de bonnes pratiques lors d'une future réunion du GTCA.

- iv) a approuvé la proposition de tester toutes les configurations et tous les dispositifs de lestage de la palangre afin d'adresser des conseils solides concernant les blessures que peuvent entraîner les différentes configurations et d'identifier les configurations et les pratiques qui renforcent la sécurité ;
- v) a approuvé l'élaboration d'un modèle de rapport destiné au Groupe de travail et aux Parties pour renforcer la collecte cohérente de données et la notification des incidents ;
- vi) a encouragé les Parties à fournir des informations concernant la nature et l'étendue des incidents ;
- vii) a approuvé la proposition de réviser les documents portant sur le passage en revue des mesures d'atténuation des captures accessoires et sur les conseils en matière de bonnes pratiques dans les pêcheries palangrières pélagiques afin de clarifier les conseils en matière de pose latérale, comme détaillé à l'Annexe 2 du rapport du GTCA6.

Captures accessoires dans les pêcheries au filet maillant

- viii) a reconnu la terminologie standard proposée pour les pêcheries au filet maillant dans le document [SBWG6 Doc 07](#);
- ix) a appuyé la tenue de travaux intersessions destinés à rédiger un document de révision des mesures d'atténuation instaurées dans les pêcheries au filet maillant et au filet emmêlant en vue de l'élaboration de conseils pour ce qui concerne les dispositifs d'atténuation ;
- x) a appuyé la tenue de travaux intersessions destinés à établir des priorités de recherche pour ce qui concerne ces pêcheries, notamment la recherche dans le domaine de l'écologie sensorielle ;
- xi) a appuyé la tenue de travaux intersessions destinés à passer en revue les risques que d'autres méthodes de pêche au filet font courir aux oiseaux marins afin d'identifier les méthodes qui doivent bénéficier des conseils de l'ACAP en matière d'atténuation.

Pêcheries artisanales et prises intentionnelles

- xii) a reconnu la terminologie standard proposée pour la pêche artisanale, à petite échelle et sportive dans le document [SBWG6 Doc 08](#) ;
- xiii) a approuvé la tenue de travaux intersessions destinés à développer un modèle de « boîte à outils » fournie de conseils pratiques en matière d'atténuation applicables à la pêche artisanale, à petite échelle, et sportive ;
- xiv) a appuyé le développement d'une stratégie de recherche pour ce qui concerne la pêche artisanale et à petite échelle, sur la base des priorités de recherche identifiées.

Collecte et notification des données sur les prises accessoires

- xv) a approuvé l'élaboration d'indicateurs de captures accessoires pertinents, avant l'identification des besoins en matière de données, et avant la définition des approches méthodologiques et des exigences en matière de notification pour ce qui concerne le suivi des captures accessoires des espèces inscrites à l'ACAP ;
- xvi) a approuvé l'examen, en période intersessions, des avantages et des limites du suivi électronique pour ce qui concerne les captures accessoires d'oiseaux marins et les mesures d'atténuation en vue de l'élaboration de bonnes pratiques.

Indicateurs de performance de l'ACAP

- xvii) a approuvé la tenue de travaux intersessions destinés à parfaire les mesures de l'indicateur Pression P1 « Taux et niveau de captures accessoires des espèces inscrites à l'ACAP » et à passer en revue les méthodologies actuellement utilisées par les Parties en vue d'élaborer des lignes directrices et des conseils concernant les méthodologies adéquates ;
- xviii) a appuyé les modifications qui seront apportées aux exigences en matière de notification de la part des Parties et qui ont pour but de catégoriser la notification des informations concernant les mesures d'atténuation afin d'alimenter l'indicateur Réponse R1 « Mise en œuvre de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins dans les ZEE ».
- xix) a approuvé la méthode d'évaluation de la pertinence des recherches en matière d'atténuation présentée lors des réunions du GTCA comme une mesure pour ce qui concerne l'indicateur Réponse R3 « Recherche et développement pour des mesures efficaces d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins ».

Coordination des activités liées aux ORGP

- xx) a reconnu les progrès réalisés dans la mise en œuvre de nombreuses tâches identifiées dans la stratégie de dialogue avec les ORGP ;
- xxi) a approuvé l'inclusion des actions supplémentaires qui devront être entreprises dans l'ORGPPS par le Comité consultatif durant la période 2015-2016, dans le cadre de la stratégie de dialogue avec les ORGP ;
- xxii) a appuyé la mise en œuvre des actions identifiées dans la stratégie de dialogue avec les ORGP et de la mise à disposition des ressources nécessaires à leur réalisation.
- xxiii) a approuvé les recommandations du groupe intersessions de l'ACAP pour ce qui concerne les éléments de révision des exigences en matière d'atténuation des captures accessoires dans les ORGP (cf. [SBWG6 Doc 20](#));

- xxiv) a appuyé la participation des membres au processus de révision 2015 de la CICTA ainsi qu'au débat de la CPPCO sur les objectifs de gestion et s'est exprimé en faveur de la rédaction d'un document à soumettre, en octobre 2014, au Groupe de travail de la CTOI sur les écosystèmes et les captures accessoires ;
- xxv) a approuvé la participation aux ateliers qui seront organisés par la CCTRS (novembre 2014) et l'ISSF (janvier 2015), soulignant que ces ateliers contribueront au développement d'une approche harmonisée de suivi et de notification des captures accessoires d'oiseaux marins dans les ORGP thonières, nécessaire en cas d'évaluation des effets cumulatifs ;
- xxvi) a approuvé la présentation du [SBWG6 Doc 21](#) comme document d'information à la Trente-troisième Réunion du Comité scientifique de la CCAMLR.

PAI/PAN - Oiseaux de mer de la FAO

- xxvii) a approuvé la tenue de travaux intersessions destinés à effectuer un examen complet du statut et de la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer adoptés par les Parties à l'ACAP et d'autres États de l'aire de répartition ;
- xxviii) a encouragé toutes les Parties à l'ACAP et les États de l'aire de répartition qui collaborent avec l'ACAP à adopter, mettre en œuvre et réviser les PAN-Oiseaux de mer ainsi qu'à s'assurer que ces derniers sont conformes aux lignes directrices techniques 2009 de la FAO.

Liste des espèces inscrites à l'Annexe 1

- xxix) a appuyé la tenue de travaux intersessions destinés à réviser et à actualiser les scores « menaces en mer » et, le cas échéant, les scores « migratoires » qui entrent dans la composition de ces critères ; et
- xxx) a adopté les critères et processus révisés qui serviront de guide à l'inscription des espèces à l'Annexe 1 de l'Accord ainsi qu'à leur retrait de celle-ci,

12.1.4 Des délégués ont attiré l'attention sur plusieurs points lors de la présentation du rapport du GTCA.

Lestage de la palangre dans les pêcheries palangrières pélagiques

12.1.5 HSI a fait remarquer que, dans le [SBWG6 Doc 13](#), il est indiqué que le lestage de la palangre est à préférer à la pose de nuit et aux dispositifs d'effarouchement et que les conseils en matière de bonnes pratiques qui ont été adoptés lors de GTCA5 reflètent ce concept. HSI a proposé que le Comité consultatif envisage de développer ultérieurement ce concept avant que ne soient connus les résultats des travaux qui ont été entamés par l'Uruguay dans ce domaine. HSI a ajouté qu'il serait peut-être pertinent que le Comité consultatif enjoigne au GTCA d'émettre des conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP, afin de définir plus clairement le recours

obligatoire au lestage de la palangre, indépendamment des autres mesures d'atténuation qui peuvent être nécessaires pour s'assurer que le lestage de la palangre est suffisamment efficace.

- 12.1.6 L'Australie a salué et largement partagé l'opinion de HSI.
- 12.1.7 En réponse à ces commentaires, le Président a indiqué que, à l'heure actuelle, les bonnes pratiques de l'ACAP en matière d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries palangrières pélagiques prévoient le lestage de la palangre ainsi que le recours à la pose de nuit et l'utilisation de dispositifs d'effarouchement. De plus, il a été souligné que deux projets de recherche sont prévus pour la période intersessions : le premier évaluera les bonnes pratiques de l'ACAP en matière de lestage de la palangre et le second se penchera sur les questions de sécurité. Il est prévu que les résultats orientent les discussions de la prochaine réunion du GTCA pour ce qui concerne une modification éventuelle des bonnes pratiques en matière de lestage de la palangre et la diffusion de ces informations auprès d'un public cible.

Atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins dans les pêcheries au filet maillant

- 12.1.8 Le Royaume-Uni a fait remarquer que, d'après le GTCA, pour ce qui concerne les mesures d'atténuation dans les pêcheries palangrières pélagiques, les différents protocoles de recherche compliquent la comparaison entre différentes études. Si ce problème se généralisait, il pourrait être utile que le GTCA s'intéresse à la question des protocoles méthodologiques dans d'autres domaines de recherche en vue d'élaborer des conseils.
- 12.1.9 Le Président a répondu que les critères de bonnes pratiques en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins fournissent des orientations très larges concernant des aspects qui devraient être pris en compte lors de l'élaboration de méthodes de recherche. Le GTCA pourrait, lors de sa prochaine réunion, examiner les avantages que pourraient comporter des lignes directrices plus détaillées pour ce qui concerne la recherche.

PAN-Oiseaux de mer

- 12.1.10 Plusieurs membres ont souligné l'importance d'éviter les doubles emplois, pour ce qui concerne la notification, entre les rapports nationaux sur la mise en œuvre transmis à l'ACAP et les réunions du GTCA. Il a été convenu que le processus de révision des PAN-Oiseaux de mer devrait prévoir l'élaboration d'un modèle de notification visant à faciliter la transmission efficace, par les Parties, des informations pertinentes à l'ACAP.

12.2 Futur programme de travail du GTCA

- 12.2.1 Le Comité a approuvé le programme de travail du Groupe de travail pour l'année 2015 ([CC8 Doc 16 Rev 3](#)) ainsi que son projet de programme de travail pour la période 2016-2018 ([CC8 Doc 17 Rev 3](#)) après avoir débattu,

respectivement, des points 13.1 et 13.2 à l'ordre du jour.

13 COMITÉ CONSULTATIF

13.1 Programme de travail du Comité consultatif 2013-2015

- 13.1.1 Le programme de travail 2015 (CC8 Doc 16 Rev 2) a été présenté par le Président. Il a été élaboré lors des réunions du GTSPC2 et du GTCA6 et, après propositions et débats, les actions qui ont été menées ont été mises en évidence (texte biffé) et de nouvelles actions ont été planifiées (numérotées séparément). Certaines actions sont assorties d'une note ou ont été amendées afin de mieux refléter le sujet ou la tâche. Une version finale du programme de travail a été adoptée ([CC8 Doc 16 Rev 3](#)).
- 13.1.2 Certaines actions du programme de travail sont assorties d'un montant (en dollars australiens). Ces chiffres sont purement indicatifs. Il n'est pas fait mention du budget et du temps que devront consacrer les Parties, les États de l'aire de répartition, les organisations observatrices, le Secrétariat et de nombreux scientifiques à la mise en œuvre du programme de travail.
- 13.1.3 Le Royaume-Uni a souligné que, compte tenu des conséquences potentiellement majeures pour l'ACAP d'une modification à grande échelle de la taxonomie, et puisque la nouvelle taxonomie de BirdLife International n'a été publiée que récemment, le Groupe de travail sur la taxonomie ne devrait pas tirer de conclusions hâtives pour ce qui concerne l'harmonisation des taxonomies, mais devrait plutôt être informés des opinions des experts en taxonomie.

13.2 Programme de travail du Comité consultatif 2016-2018

- 13.2.1 Le programme de travail pour la période 2016-2018 a été modifié ([CC8 Doc 17 Rev 3](#)) et approuvé par le Comité consultatif en vue de sa présentation lors de la RdP5.

13.3 Programme d'allocation de fonds de l'Accord

- 13.3.1 Le Président du CC a présenté succinctement le processus d'allocation de fonds retenu pour la période 2013-14 ([CC8 Doc 21](#)). Vingt-trois candidatures ont été reçues pour une demande de fonds s'élevant au total à 388 906 AUD. Dix d'entre elles ont été acceptées et se sont vu octroyer des fonds pour un montant total de 107 666 AUD. Lors du processus d'évaluation, des considérations se sont fait jour pour ce qui concerne les conflits d'intérêts et les expériences létales. Le Comité consultatif a été appelé à prendre note du processus observé pour l'allocation de fonds et de la manière dont les questions relatives aux conflits d'intérêts et aux expériences létales sont traitées.
- 13.3.2 Le Comité consultatif a exprimé son soutien en faveur du processus observé par le Sous-comité des subventions dans le cadre de l'évaluation des subventions en 2013-14 et il est convenu d'appliquer les procédures

présentées dans CC8 Doc 21 aux futurs processus d'allocation de fonds. Le Président du CC a souligné que le prochain appel de demandes de subventions sera lancé vers la fin de cette année, ou au début de l'année 2015.

13.4 Programme de détachement de l'Accord

13.4.1 Le Président du CC a présenté un rapport sur le fonctionnement du programme de détachement de l'Accord ([CC8 Doc 25](#)). Il a informé la réunion que la RdP4 a adopté une nouvelle stratégie relative au programme de détachement de l'Accord, nécessitant une mise en œuvre coordonnée entre le Secrétariat et le Comité consultatif. Cette stratégie vise à permettre les détachements à la fois au siège de l'Accord, à Hobart, et au sein d'autres institutions, en respectant un échéancier d'appels prévoyant deux appels au cours de trois exercices financiers, conformément au programme de subventions. Le premier appel aux détachements dans le cadre de ce nouveau programme a été lancé en septembre 2013. Quatre propositions de détachements ont été soumises, mais une seule de ces propositions a abouti. Les informations détaillées sur les propositions de détachements reçues et financées et les raisons avancées par le Secrétariat pour justifier le fait que la totalité des fonds disponibles n'a pas été allouée ont fait l'objet de discussions.

13.4.2 Le Brésil a souligné qu'il était important que le programme de détachement renforce les capacités, mais également qu'il couvre les tâches définies dans le programme de travail du Comité consultatif. Le Président du CC a exprimé son accord et a ajouté qu'il serait souhaitable d'identifier, dans le programme de travail, plus de tâches adaptées au détachement. Il a souligné que les groupes de travail qui s'étaient réunis la semaine précédente avaient identifié plusieurs tâches adaptées au détachement.

13.4.3 L'Uruguay a abondé dans le sens du Brésil et s'est félicité que M. Sebastian Jiménez ait eu l'occasion de mener des recherches en Grande-Bretagne, dans le cadre du programme de détachement. Le Président du CC a souligné qu'il s'agissait là d'un exemple concret de la manière dont le programme de parrainage pouvait compléter le programme de travail du Comité consultatif et œuvrer au renforcement des capacités de l'Accord.

13.5 Résultats des projets et des détachements subventionnés

13.5.1 Le Président du CC a informé la réunion qu'un rapport sur les projets et les détachements subventionnés en 2013 était présenté dans le document [AC8 Inf 01](#) tandis qu'un rapport sur l'avancement des projets subventionnés entre 2009 et 2012 était présenté dans le document [AC8 Inf 02 Rev 1](#).

13.5.2 Le Comité consultatif a pris bonne note de ces rapports.

13.5.3 L'Uruguay a présenté les résultats du projet ACAP 10-11 « Améliorer la collecte de données concernant la mortalité accidentelle induite par les pêcheries dans le cadre des programmes d'observation d'Amérique du Sud :

partie II » lors d'un atelier organisé du 5 au 7 novembre 2013 à Piriapolis, en Uruguay. Des délégués argentins, brésiliens, chiliens, péruviens et uruguayens ont participé à l'atelier, au cours duquel ont été abordés trois sujets principaux : (1) la couverture spatiale et temporelle des échantillonnages, (2) la collecte de données et les protocoles à bord pour ce qui concerne l'étude des captures accessoires dans les pêcheries, et (3) la communication et la diffusion des informations provenant des programmes d'observation au secteur de la pêche et à la société.

14 INDICATEURS DE MESURE DU SUCCÈS DE L'ACAP

- 14.1 Les Présidents des groupes de travail ont présenté les progrès accomplis en matière de développement d'indicateurs. Les résultats de ces réflexions sont disponibles dans le document CC8 Doc 11 (point 10 de l'ordre du jour) pour ce qui concerne les indicateurs du statut des populations et des conditions des sites de reproduction, et dans le document CC8 Doc 12 Rev 1 (point 12 de l'ordre du jour) pour ce qui concerne les indicateurs de captures accessoires
- 14.2 L'Argentine a présenté le document [CC8 Doc 23 Rev 1](#), qui porte sur le développement d'indicateurs de performances liés au renforcement des capacités, et qui présente les progrès réalisés depuis CC7, en collaboration avec l'Australie, le Brésil, le Chili et la Nouvelle-Zélande. Le document expose non seulement les indicateurs qui ont été mis au point, mais il fournit également des exemples d'informations que les Parties pourraient transmettre en vue de l'analyse des performances.
- 14.3 Le Royaume-Uni a remercié l'Argentine pour l'excellent travail qu'elle a fourni dans le cadre de l'élaboration d'indicateurs de renforcement des capacités, comme indiqué dans le CC8 Doc 23 Rev 1. Le Royaume-Uni a souligné que, bien que les travaux se soient jusqu'à présent concentrés sur les indicateurs liés au renforcement des capacités, ce sont en définitive les résultats qui comptent et le Royaume-Uni a demandé à l'Argentine si elle avait tenu compte de cet aspect. Le Royaume-Uni a également fait remarquer que l'élaboration d'indicateurs basés sur les résultats pourrait se révéler problématique.
- 14.4 Le Président du CC a proposé que les indicateurs soient redéfinis en tenant compte de l'approche État - Pression - Réponse qui a déjà présidé à l'élaboration d'autres indicateurs. Des travaux supplémentaires devront être menés en période intersessions afin d'affiner ces indicateurs.
- 14.5 Le Comité consultatif préparera un document présentant les indicateurs du statut des populations et des conditions des sites de reproduction ainsi que les indicateurs du renforcement des capacités tels qu'ils sont proposés dans le document CC8 Doc 11, qu'il soumettra à la RdP5.

15 INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES

- 15.1 Le Président a présenté le document [CC8 Doc 24 Rev 2](#), préparé par le Secrétariat et les agents du Comité consultatif. Ce document expose les critères pouvant présider au processus d'inscription des espèces à l'Annexe 1 de l'Accord, ainsi qu'à leur retrait de celle-ci. Les critères présentés à l'origine ont été modifiés en tenant compte des recommandations exprimées dans les rapports des groupes de travail (cf. CC8 Doc 11 et CC8 Doc 12 Rev 1). Ces recommandations ont reconnu l'importance de posséder un outil indépendant qui permette d'évaluer les avantages de l'inscription d'une espèce par rapport aux autres.
- 15.2 Le Comité consultatif a reconnu que les critères devraient être utilisés lors de l'évaluation de toute nouvelle inscription, sans écarter l'inscription d'espèces qui ont obtenu un score inférieur à la note minimale (espèces les moins bien notées figurant actuellement à l'Annexe 1 de l'Accord) si l'inscription peut être justifiée de manière détaillée. Les délégués ont reconnu qu'il pourrait être intéressant de développer des critères de retrait des espèces, basés essentiellement sur les critères d'inscription. Ils ont cependant souligné qu'aucune des espèces figurant à l'Annexe 1 n'est, pour l'instant, susceptible d'être retirée de la liste.
- 15.3 L'Argentine a déclaré qu'il serait prématuré de retirer des espèces dont le statut de conservation s'est amélioré (par exemple, des espèces passées dans la catégorie « préoccupation mineure ») dans la mesure où ces espèces pourraient aider à comprendre si les raisons de ces améliorations sont liées aux actions entreprises par l'ACAP.
- 15.4 En sus de la révision de la taxonomie en période intersessions par le GTT proposée lors de GTSPC2, le GTCA6 est convenu qu'il serait opportun de réviser les scores des menaces en mer et, le cas échéant, les scores du critère « migratoire » (cf. paragraphe 12.1.3 xxx) du point 12.1).
- 15.5 L'Australie a indiqué que toute modification de la taxonomie des albatros et des pétrels inscrits à l'Annexe 1 de l'Accord entraînerait inmanquablement une révision de l'inscription des espèces concernées. Cela est justifié par le fait que des modifications taxonomiques affectant des congénères peuvent potentiellement modifier la répartition des espèces inscrites et concerner une ou plusieurs Parties, notamment pour ce qui concerne la conservation des oiseaux marins dans leurs propres juridictions et la gestion de leurs flottes de pêche respectives dans les eaux nationales et hauturières.
- 15.6 Le Comité consultatif a décidé de charger le GTT de la révision, en période intersessions, des listes taxonomiques disponibles pour les Procellariiformes, tel qu'indiqué dans le document CC8 Doc 24 Rev 2 et de recommander à la RdP5 d'adopter les critères proposés pour orienter l'inscription de nouvelles espèces.

16 ÉLECTION ET NOMINATION D'AGENTS DU CC

- 16.1 Le Président du CC a informé la réunion qu'aucun des postes d'agent du CC n'était actuellement vacant. Puisqu'aucun agent du CC n'a émis le souhait

de se retirer, aucune action n'a été entreprise au titre de ce point de l'ordre du jour.

17 CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES

17.1 Date et lieu de réunion

17.1.1 Le Secrétaire exécutif a informé la réunion que le gouvernement espagnol s'est proposé d'accueillir la Cinquième Réunion des Parties à Santa Cruz, Ténériffe, du 4 au 8 mai 2015.

17.2 Projet d'ordre du jour

17.2.1 Le projet d'ordre du jour de la RdP5 ([CC8 Doc 26](#)) a été adopté après qu'un point concernant la possibilité pour les États de l'aire de répartition non parties à l'ACAP d'organiser des réunions de l'ACAP y a été ajouté.

18 NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF

18.1 Date et lieu de réunion

18.1.1 Le Secrétaire exécutif a informé la réunion qu'à l'heure actuelle, personne ne s'est proposé d'accueillir la Neuvième Réunion du Comité consultatif (CC9). Il a demandé aux membres de la réunion s'ils voyaient une objection à ce qu'un État de l'aire de répartition non partie à l'ACAP puisse organiser une réunion de l'ACAP.

18.1.2 Plusieurs membres du CC ont informé la réunion qu'ils devraient consulter leur pays sur cette question. Il a été convenu d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la RdP5.

18.1.3 Le Royaume-Uni a fait savoir qu'il n'a pas adopté de position officielle pour ce qui concerne l'organisation des réunions de l'ACAP par des États de l'aire de répartition non parties à l'Accord. Cependant, cette idée mérite d'être examinée, en particulier si l'État de l'aire de répartition concerné est sur le point d'adhérer à l'Accord. À cet égard, cela pourrait compléter la stratégie de dialogue de l'ACAP avec des États de l'aire de répartition non parties à l'Accord.

19 AUTRES ÉLÉMENTS DE CONSIDÉRATION

19.1 Conflits d'intérêts et partis pris

19.1.1 L'Australie a proposé que les travaux intersessions portent sur le développement d'une procédure concernant les conflits d'intérêts et les partis pris et sur la manière dont ces questions seraient traitées si le Comité consultatif et les groupes de travail y étaient confrontés lors de leurs travaux. L'Australie a souligné que le Groupe d'experts intergouvernemental sur

l'évolution du climat a mis au point un mécanisme détaillé qui pourrait être examiné lors des travaux intersessions. Le CC a approuvé cette proposition et a indiqué qu'il conviendrait de soumettre un document à la RdP5 afin d'informer les Parties des progrès accomplis à cet égard. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Uruguay ont accepté de constituer un groupe de contact en période intersessions pour étudier la question.

- 19.1.2 L'Australie a souligné que des mesures positives sont déjà prises au sein des groupes de travail pour ce qui concerne les conflits d'intérêts, mais qu'elles restent informelles. Dans l'intervalle, tandis que des procédures sont mises au point, l'Australie a proposé au(x) Président(s) de chaque groupe de travail de porter les informations ci-après relatives aux conflits d'intérêts à l'attention des participants des groupes de travail afin qu'ils puissent en débattre et prendre des mesures adéquates au début de la réunion et durant celle-ci.
- 1) Un conflit d'intérêts peut survenir dans le cadre des travaux menés au titre de l'Accord. Ce cas de figure peut se présenter lorsqu'une personne a un intérêt direct ou indirect qui peut porter atteinte à l'impartialité, à l'objectivité ou à l'indépendance du rôle et des fonctions qu'elle exerce au titre de l'Accord. Un conflit d'intérêts peut être potentiel ou avéré.
 - 2) Toute personne faisant l'objet d'un conflit d'intérêts potentiel ou avéré doit déclarer ce conflit d'intérêts au début de la réunion. Cette personne peut prendre part aux discussions de la réunion dans la mesure où les autres participants ne s'y opposent pas, mais elle ne peut pas : (a) participer à la formulation des avis dans les domaines où survient le conflit d'intérêts, et (b) présider les parties de la réunion concernées par le conflit d'intérêts. Ces démarches permettent de s'assurer que les conflits d'intérêts sont gérés de manière pratique, raisonnable et efficace.
- 19.1.3 L'Uruguay s'est demandé si une personne faisant l'objet d'un conflit d'intérêts potentiel ou avéré devait participer, lors des réunions des groupes de travail, aux discussions portant sur des sujets liés au conflit d'intérêts. Le Président du GTCA a suggéré de permettre à ces personnes de participer aux discussions pertinentes, ce qui leur permettra de fournir des informations et de répondre à des questions.
- 19.1.4 Le Brésil a estimé que les mesures intérimaires ne s'appliquent pas aux Parties ni à leurs représentants dans les forums de l'ACAP.
- 19.1.5 En donnant son accord sur la procédure intérimaire, le Comité a souhaité que la procédure soit mise en œuvre en temps utile afin de gérer les conflits d'intérêts et les partis pris potentiels ou avérés qui peuvent porter atteinte aux travaux que le Comité consultatif et ses groupes de travail mènent au titre de l'Accord, et il a émis le souhait que soit révisée l'efficacité de l'approche provisoire pour ce qui concerne chaque groupe de travail.

19.2 Activités de conservation des oiseaux marins menées par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

19.2.1 Le représentant du Royaume-Uni a remercié le Président de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer brièvement en sa qualité de Président du Comité technique (CT) de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA). Il a précisé que l'AEWA fait partie de la famille CMS, qu'il est entré en vigueur en 1999 et qu'il compte actuellement 74 Parties contractantes. L'AEWA fournit un cadre détaillé pour la conservation, la gestion et l'exploitation durable des oiseaux d'eau migrateurs sur les continents africain et eurasiatique. La liste des espèces inscrites à l'AEWA est longue ; on y trouve des oiseaux marins, des oiseaux tropicaux, des fous de Bassan, des frégates, des cormorans ainsi qu'un grand nombre de goélands, de sternes et d'espèces de pingouins. L'AEWA est en train de développer un programme de travail lié à ces espèces. Il a récemment organisé un atelier en Namibie, qui a coïncidé avec le CC8, en vue d'élaborer un plan d'action pour les différentes espèces d'oiseaux marins d'Afrique australe. Certaines problématiques inquiètent tout autant l'AEWA que l'ACAP, notamment l'enchevêtrement dans les filets maillants et les captures accessoires.

19.2.2 D'après le représentant du Royaume-Uni, l'AEWA estime qu'une coopération renforcée avec l'ACAP est souhaitable pour ce qui concerne les questions d'intérêt commun. Toutefois, cette coopération doit être rentable, compte tenu du temps et des ressources limités de toutes les Parties. Le représentant du Royaume-Uni a proposé de nouer ces liens avec le Président du CC et le Secrétariat, dans la foulée du CC8. Il a proposé, en premier lieu, de fournir à l'ACAP un résumé des activités de l'AEWA (liens et lignes directrices) qui pourraient l'intéresser et de présenter à l'AEWA certains mécanismes de l'ACAP - tels que son programme de détachement novateur dont pourrait s'inspirer l'AEWA.

19.3 Procédure de sélection du Secrétaire exécutif

19.3.1 Le Président a informé la réunion que le Secrétaire exécutif avait communiqué aux Parties à l'ACAP, par l'intermédiaire de la circulaire ACAP 2014-08, son intention de quitter ses fonctions de Secrétaire exécutif de l'ACAP le 31 décembre 2015. L'information a été diffusée en amont du CC8 afin de faciliter la bonne exécution de la procédure de sélection et de donner l'occasion aux Parties de débattre des premières étapes de la procédure lors de CC8.

19.3.2 Le Dr Marco Favero a communiqué son intention de poser sa candidature au poste de Secrétaire exécutif, ce qui l'empêche *de facto* de superviser la procédure de sélection. Il a également enjoint aux membres de la réunion de l'inviter à quitter la salle s'ils estiment qu'un conflit d'intérêts peut survenir.

19.3.3 Le Royaume-Uni a informé la réunion que le Vice-président, M. Mark Tasker, était disposé à aider le comité de sélection. Les membres du CC ont salué cette proposition.

- 19.3.4 Les membres de la réunion ont mené des consultations en marge de la réunion concernant le lancement de la procédure de sélection.

19.4 Références bibliographiques

- 19.4.1 L'Argentine a soumis une proposition au CC8 concernant l'utilisation des références bibliographiques. Elle a rappelé à la réunion qu'elle avait soulevé cette question lors du CC7 et qu'elle s'était engagée à présenter une proposition au CC8 (cf. Annexe 11 de [Rapport CC7](#)). Plusieurs Parties ont fait bon accueil à cette proposition.
- 19.4.2 La question soulevée a trait au fait que les documents utilisés lors des réunions de l'Accord comportent souvent des noms géographiques et autres références dont toutes les Parties n'ont pas forcément connaissance.
- 19.4.3 Pour ce qui concerne les références dans le corps du texte, l'Accord prévoit des procédures qui préservent les positions nationales respectives si ces références menacent de porter atteinte à des questions qui vont au-delà des aspects scientifiques. Cependant, pour ce qui concerne les références aux documents scientifiques dans la section « référence », certaines références peuvent contenir des noms géographiques qui ne sont pas reconnus par certaines Parties, dont l'inclusion porte involontairement atteinte à des questions qui vont au-delà de la rigueur scientifique. Ni l'Accord ni ses Règles ne comportent de solution concertée.
- 19.4.4 Supprimer la référence à un nom géographique non reconnu par certaines Parties nuirait à la rigueur scientifique des documents dans la mesure où leurs auteurs s'en sont inspiré lors de la rédaction des documents.
- 19.4.5 En l'absence de règle spécifique, la délégation argentine a soumis à l'examen des Parties une formule basée sur des publications des Nations Unies, qui pourrait être insérée dans une note de bas de page sur la page de couverture des documents en question. Cette formule permettrait de s'assurer qu'il est fait référence aux documents scientifiques de pointe qui étayent les travaux de l'Accord, sans préjudice de la position des Parties sur d'autres questions.
- 19.4.6 La proposition est la suivante :
- « Les références bibliographiques et documentaires contenues dans ce document sont utilisées exclusivement à des fins scientifiques et elles ne reflètent en aucune manière l'expression d'une opinion concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville, d'une zone ou de ses autorités. »
- 19.4.7 Le Royaume-Uni a souligné que les modalités d'application de la proposition argentine n'étaient pas claires et qu'il serait important que les Parties sachent exactement comment et quand cette nouvelle procédure serait appliquée. N'ayant pas eu accès à des propositions détaillées en amont de la réunion, le Royaume-Uni a estimé qu'il était impossible d'examiner plus avant la proposition lors de la réunion.

- 19.4.8 Pour ce qui concerne les préoccupations affichées par le Royaume-Uni, l'Argentine a indiqué que ce sujet avait été présenté pour respecter les annonces faites lors du CC7, précisant que la proposition avait été soumise à l'examen des Parties et qu'elle sera analysée en détail lors de la prochaine réunion du CC. Par conséquent, l'Argentine a demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire du CC9 (**ANNEXE 5**). L'Argentine et le Royaume-Uni sont convenus d'explorer la possibilité d'étudier cette proposition en période intersessions.

20 ADOPTION DU RAPPORT

- 20.1 La réunion a adopté le rapport du CC8.

21 OBSERVATIONS FINALES

- 21.1 Le président a conclu la réunion en remerciant tous les participants pour leur contribution, soulignant que d'importants progrès ont été accomplis dans la résolution de plusieurs questions essentielles à la mise en œuvre efficace de l'Accord. Il a remercié, en particulier, le Secrétariat pour son aide.
- 21.2 Il étendu ses remerciements au gouvernement uruguayen, qui a accueilli la réunion et qui a donné l'occasion aux délégués de faire une belle excursion. Il a, par ailleurs, remercié les interprètes d'ONCALL, l'équipe technique de Proaudio ainsi que toute l'équipe de l'hôtel Barradas Parque, qui ont garanti le bon déroulement de la réunion.
- 21.3 L'Uruguay a remercié le Secrétariat de l'ACAP d'avoir accepté son offre d'accueillir la réunion et il a remercié toutes les parties prenantes, qui ont garanti le bon déroulement de la réunion.
- 21.4 Le Comité consultatif a remercié le Président pour son excellente gestion de la réunion et pour la façon dont il a dirigé la précédente période intersessions. Le Secrétaire exécutif a souligné, en particulier, tout le travail accompli bénévolement par le Président du CC en vue de faciliter la tâche du Secrétariat.
- 21.5 M. Marcelo Garcia (Chili) a rappelé que le Secrétaire exécutif avait participé pour la dernière fois à une réunion du Comité consultatif, étant donné qu'il quittera ses fonctions à la fin de l'année 2015. Il a donc souhaité le remercier tout spécialement pour l'excellent travail qu'il a accompli au fil des ans et pour son implication dans l'Accord.
- 21.6 Plusieurs Parties se sont jointes aux remerciements adressés par le Chili.

ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS AU CC8

AGENTS DU CC	
President:	Dr Marco FAVERO
Convenor SBWG:	Dr Anton Wolfaardt
Convenor PaCSWG:	Dr Richard PHILLIPS

PARTIES	
AFRIQUE DU SUD	
Membre:	Dr Azwianewi MAKHADO Department of Environmental Affairs Branch Oceans and Coasts Tel: +27 21 402 3137 Email: amakhado@environment.gov.za
ARGENTINE	
Membre:	Mr Germán PROFFEN Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto Tel: +54 11 4819 7414 Email: gep@mrecic.gov.ar
Conseiller:	Mr Martín DIESER Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto Email: ndm@mrecic.gov.ar
Conseiller:	Ms Lucía RAFFIN Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto Email: ifn@mrecic.gov.ar
Conseiller:	Mr Rodolfo Andrés SÁNCHEZ Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto Email: zrf@mrecic.gov.ar
Conseiller:	Ms Maria Laura TOMBESI Secretaria de Ambiente y Desarrollo Sustentable Email: mtombesi@ambiente.gov.ar

AUSTRALIE	
Membre:	Mr Jonathon BARRINGTON Australian Antarctic Division, Department of the Environment Tel: +61 3 6232 3286 Email: Jonathon.Barrington@aad.gov.au
BRÉSIL	
Membre:	Mr Thiago MEDEIROS DA CUNHA CAVALCANTI Ministério das Relações Exteriores – MRE (Ministry of External Relations) Divisão do Meio Ambiente – DEMA Tel: +55 61 2030 8447 Email: thiago.cavalcanti@itamaraty.gov.br
Membre suppléant:	Mr Antônio LEZAMA Ministry of Environment Email: antonio.lezama@mma.gov.br
Conseiller:	Ms Patricia P. SERAFINI CEMAVE/ICMBio/MMA - Ministry of the Environment Email: patricia.serafini@icmbio.gov.br
CHILI	
Membre:	Mr Marcelo GARCIA Subsecretaria de Pesca Tel: +56 32 2502700 Email: mgarcia@subpesca.cl
Conseiller:	Mr Jorge AZÓCAR RANGEL Instituto de Fomento Pesquero (IFOP) Email: jorge.azocar@ifop.cl
ÉQUATEUR	
Membre:	Ms Caroline ICAZA Dirección de Gestión y Coordinación Marina y Costera, Subsecretaría De Gestión Marina y Costera Ministerio del Ambiente Tel: + 593 4 206 8521 119 Email: caroline.icaza@ambiente.gob.ec

NOUVELLE-ZÉLANDE	
Membre:	Dr Igor DEBSKI Department of Conservation Tel: +64 4 471 3189 Email: idebski@doc.govt.nz
Membre suppléant:	Mr Nathan WALKER Fisheries Management Directorate, Regulation & Assurance Branch Ministry for Primary Industries Tel: + 64 4 819 4457 Email: Nathan.Walker@mpi.govt.nz
PÉROU	
Membre:	Ms Elisa GOYA Instituto del Mar del Perú – IMARPE Tel: +51 16250800 (815) Email: egoya@imarpe.gob.pe
ROYAUME-UNI	
Membre:	Mr David STROUD Joint Nature Conservation Committee Tel: +44 Email: David.Stroud@jncc.gov.uk
Conseiller:	Miss Anne SAUNDERS Joint Nature Conservation Committee Tel: +00500 27374 Email: anne.saunders@jncc.gov.uk
Conseiller:	Dr Richard PHILLIPS British Antarctic Survey Tel: +44 1223 221 610 Email: raphil@bas.ac.uk
Conseiller:	Dr Anton WOLFAARDT Email: acwolfaardt@gmail.com
URUGUAY	
Membre:	Mr Andrés DOMINGO Dirección Nacional de Recursos Acuáticos Tel: +598 2 400 4689 Email: adomingo@dinara.gub.uy

Conseiller:	Mr Marcel CALVAR Dirección General de Recursos Naturales Renovables Tel: +598 2 915 9842 Email: mcalvar@mgap.gub.uy
Conseiller:	Mr Rodrigo FORSELLEDO Dirección Nacional de Recursos Acuáticos Email: forseledo@dinara.gub.uy
Conseiller:	Mr Sebastián JIMÉNEZ Dirección Nacional de Recursos Acuáticos Email: sjimenez@dinara.gub.uy

ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION

CANADA

Observateur:	Mr Ken MORGAN Canadian Wildlife Service, Environment Canada Institute of Ocean Sciences Tel: +1 250 363 6537 Email: ken.morgan@dfo-mpo.gc.ca
--------------	--

NAMIBIE

Observateur:	Dr. J.A. HOLTZHAUSEN Ministry of Fisheries & Marine Resources Tel: +264 64 4101155 Email: hholtzhausen@mfmr.gov.na
--------------	---

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Observateur:	Dr Elizabeth FLINT Pacific Reefs National Wildlife Refuge Complex, U.S. Fish and Wildlife Service Tel: +1 808 792 9553 Email: Beth_Flint@fws.gov
--------------	---

Observateur:	Ms Mi Ae KIM National Marine Fisheries Service Tel: +1 301 427 8365 Email: mi.ae.kim@noaa.gov
--------------	--

Observateur:	Mr Stephen WILGER U.S. Department of State Email: WilgerSJ2@state.gov
--------------	--

OBSERVATEURS – ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	
BIRDLIFE INTERNATIONAL	
Observateur:	Dr Estéban FRERE Email : estebanfrere@yahoo.com.ar
HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL, AUSTRALIA	
Observateur:	Mr Nigel BROTHERS Tel: +61 2 9973 1728 Email: brothersbone@yahoo.com.au
PROJETO ALBATROZ	
Observateur:	Mrs Tatiana NEVES Tel: +55 13 3324-6008 Email: tneves@projetoalbatroz.org.br

SECRETARIAT	
Secrétaire exécutif:	Mr Warren PAPWORTH Tel: +61 439 323 505 Email: warren.papworth@acap.aq
Agent scientifique:	Dr Wiesława MISIAK Tel: +61 3 6165 6675 Email: wieslawa.misiak@acap.aq Dr John COOPER Email: john.cooper61@gmail.com
AC8 Staff:	Dr Juan Pablo SECO PON Universidad Nacional de Mar del Plata, Argentina
Adresse:	ACAP Secretariat 27 Salamanca Square, Battery Point, Tasmania 7004, Australia Tel: +61 3 6165 6674

INTERPRÈTES	
Espagnol/Anglais:	Dr Sandra HALE Ms Cecilia ALAL ONCALL Interpreters & Translators Tel: +61 3 9867 3788 Email: Conference@oncallinterpreters.com
TECHNICAL STAFF	
Audio:	Mr Marcelo GARRIDO Mr Andrés PRIETO Proaudio Martin Garcia 1690, Montevideo, Uruguay www.proaudio.com.uy

ANNEXE 2. LISTE DES DOCUMENTS DE LA RÉUNION

DOCUMENTS DE TRAVAIL			
Document	Titre	Point de l'ordre du jour	Soumis par
CC8 Doc 01	Ordre du jour	2	Président du CC, Secrétariat
CC8 Doc 02	Ordre du jour annoté	2	Président du CC, Secrétariat
CC8 Doc 03	Calendrier	2	Président du CC, Secrétariat
CC8 Doc 04	Liste des participants	2	Secrétariat
CC8 Doc 05	Liste des documents	2	Président du CC, Secrétariat
CC8 Doc 06	Rapport du Secrétariat	5.1	Secrétariat
CC8 Doc 07	Rapport du Dépositaire	4	Australie
CC8 Doc 08	Rapport financier 2014	6.1	Secrétariat
CC8 Doc 09	Budget de l'Accord 2016-2018	6.2	Secrétariat
CC8 Doc 10	Rapport du Comité Intersessionnel créé par la Résolution 4.8	3.1	Le comité intersessionnel
CC8 Doc 11	Rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation	10.1	Présidentes du GTSPC
CC8 Doc 12	Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer	12.1	Président du GTCA
CC8 Doc 13	pas soumis – cf. Rapport du CC para 11.1	11.1	
CC8 Doc 14	Établir les priorités dans les actions de conservation de l'ACAP – Mise à jour et Rapport à la RdP5	8	Secrétariat, GTSPC, GTCA, Président du CC
CC8 Doc 15	Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord	8	Secrétariat, Agents du CC
CC8 Doc 16	Programme de travail du Comité consultatif 2015	13.1	Président et Vice-président du CC
CC8 Doc 17	Programme de travail du Comité consultatif 2016-2018	13.2	Vice-président et Président du CC
CC8 Doc 18	Rapport du Comité consultatif à la RdP5	9	Président et Vice-président du CC
CC8 Doc 19	Programme de travail du Secrétariat 2015	5.2	Secrétariat
CC8 Doc 20	Programme de travail du Secrétariat 2016-2018	5.3	Secrétariat

DOCUMENTS DE TRAVAIL			
Document	Titre	Point de l'ordre du jour	Soumis par
CC8 Doc 21	Système de bourses de l'Accord	13.3	Sous-comité des subventions, Secrétariat
CC8 Doc 22	Politique de sponsorat de l'Accord	5.4	Secrétariat
CC8 Doc 23	Indicateurs de performance pour mesurer le succès de l'Accord	14	Argentina
CC8 Doc 24	Les critères d'inscription des espèces à l'Annexe 1	15	Secrétariat, Agents du CC
CC8 Doc 25	Programme de détachements de l'Accord	13.4	Secrétariat, Agents du CC
CC8 Doc 26	Projet d'ordre du jour pour RdP5	17.2	Président du CC, Secrétariat

DOCUMENTS D'INFORMATION			
Document	Titre	Point de l'ordre du jour	Soumis par
AC8 Inf 01	Conservation Projects and Secondments Supported in 2013 <i>Projets de conservation et détachements soutenus en 2013</i>	13.5	Secrétariat
AC8 Inf 02	Outcomes of projects supported in 2009-2012 <i>Résultats des projets soutenus dans la période 2009-2012</i>	13.5	Secrétariat, Agents du CC
AC8 Inf 03	Rapport de mise en œuvre 2014 - Argentine	8	Argentine
AC8 Inf 04	Rapport de mise en œuvre 2014 - Australie	8	Australie
AC8 Inf 05	Rapport de mise en œuvre 2014 - Brésil	8	Brésil
AC8 Inf 06	Rapport de mise en œuvre 2014 - Chili	8	Chili
AC8 Inf 07	Rapport de mise en œuvre 2014 - Équateur	8	Équateur
AC8 Inf 08	pas soumis	8	

DOCUMENTS D'INFORMATION			
Document	Titre	Point de l'ordre du jour	Soumis par
AC8 Inf 09	Rapport de mise en œuvre 2014 - Nouvelle-Zélande	8	Nouvelle-Zélande
AC8 Inf 10	pas soumis	8	
AC8 Inf 11	Rapport de mise en œuvre 2014 - Pérou	8	Pérou
AC8 Inf 12	Rapport de mise en œuvre 2014 - Afrique du Sud	8	Afrique du Sud
AC8 Inf 13	Rapport de mise en œuvre 2014 - Espagne	8	Espagne
AC8 Inf 14	Rapport de mise en œuvre 2014 - Royaume-Uni	8	Royaume-Uni
AC8 Inf 15	Rapport de mise en œuvre 2014 - Uruguay	8	Uruguay
AC8 Inf 16	2014 Report on conservation actions relevant to the Agreement's Action Plan - United States of America <i>Rapport 2014 sur les actions de conservation relatives au Plan d'action de l'Accord - États-Unis d'Amérique</i>	8	États-Unis d'Amérique
AC8 Inf 17	Contributions for ACAP species conservation in Brazil <i>Contributions pour la conservation des espèces de l'ACAP au Brésil</i>	8	Projeto Albatroz
AC8 Inf 18	CMS Secretariat Statement to The Eighth Meeting of ACAP's Advisory Committee (AC8). Punta del Este, Uruguay, 15 to 19 September 2014.	7.2	CMS Secretariat

ANNEXE 3. ORDRE DU JOUR DE CC8

ORDRE DU JOUR DE CC8
1. Observations préliminaires
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement intérieur 3.1 Rapport du comité intersessions créé par la Résolution 4.8 3.2 Amendements apportés au règlement intérieur
4. Rapport du dépositaire
5. Secrétariat de l'ACAP 5.1 Activités entreprises pendant la période intersessions 2013-2014 5.2 Programme de travail du secrétariat 2013-2015 5.3 Programme de travail du secrétariat 2016-2018 5.4 Politique de parrainage de l'Accord
6. Questions financières de l'Accord 6.1 Rapport financier 6.2 Budget de l'accord 2016-2018
7. Rapports des observateurs 7.1 Rapports des observateurs de l'ACAP présents à des réunions internationales 7.2 Rapports des observateurs présents au CC8
8. Rapport de mise en œuvre de l'Accord
9. Rapport du Comité consultatif à la cinquième réunion des parties
10. Le statut des populations et de la conservation des albatros et des pétrels 10.1 Rapport du groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation 10.2 Programme des futurs travaux du GTSPC
11. Taxonomie des albatros et des pétrels 11.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie des albatros et des pétrels 11.2 Futurs travaux du GTT
12. Captures accessoires d'oiseaux de mer 12.1 Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer 12.2 Futurs travaux du GTCA
13. Comité consultatif 13.1 Programme de travail du Comité consultatif 2013-2015 13.2 Programme de travail du Comité consultatif 2016-2018 13.3 Affectation des fonds

13.4 Programme des détachements de l'Accord 13.5 Résultats des projets et des détachements soutenus
14. Indicateurs permettant de mesurer le succès de l'ACAP
15. Inscription des nouvelles espèces
16. Élection et nomination du Bureau
17. Cinquième réunion des Parties 17.1 Date et lieu 17.2 Projet d'ordre du jour
18. Neuvième réunion du Comité consultatif 18.1 Date et lieu
19. Questions diverses 19.1 Conflits d'intérêts 19.2 Activités de conservation des oiseaux marins menées par l'AEWA 19.3 Procédure de sélection du Secrétaire exécutif 19.4 Références bibliographiques
20. Adoption du rapport
21. Observations finales

ANNEXE 4. RÈGLE 20 : PROPOSITION DE TEXTE

Règle 20 : Constitution et composition des groupes de travail

1. Le Comité peut constituer des groupes de travail, en fonction de ses besoins, pour l'aider à exercer ses fonctions. Il doit désigner au maximum 2 Présidents et 2 Vice-présidents pour chaque groupe de travail, qu'il choisira parmi les ressortissants d'une Partie à l'ACAP et dont il définira le mandat. Le Comité doit réexaminer les nominations lors de la première Réunion du Comité qui suit chaque Session de la Réunion des Parties. Les Présidents et Vice-présidents d'un groupe de travail peuvent être candidats à leur propre succession à la fin de leur mandat, mais ils ne peuvent normalement pas cumuler plus de deux mandats consécutifs à la tête d'un même groupe de travail.

2. La composition d'un groupe de travail doit être la suivante :

a. Membres : Président(s), Vice-président(s), membres du Comité, membres suppléants du Comité et conseillers des membres du Comité.

b. Experts : personnes possédant des compétences appropriées, désignées de manière consensuelle par le Comité ou invitées par le(s) Président(s) à participer à un groupe de travail donné. Tout expert invité par le(s) Président(s) doit fournir un résumé écrit de ses principales compétences. Ce document sera transmis par le(s) Président(s) au Secrétariat, au moins 120 jours avant la tenue de la réunion du groupe de travail concerné, et immédiatement transmis par le Secrétariat aux membres du Comité. Tout expert invité à participer à un groupe de travail donné peut prendre part à ses travaux à condition qu'aucun membre du Comité ne formule d'objection dans les 45 jours qui suivent la date de notification par le Secrétariat. Le Comité et le(s) Président(s) des groupes de travail doivent régulièrement examiner la participation des experts nommés et désignés afin de s'assurer que les groupes de travail sont en mesure d'accomplir les tâches qui leur ont été confiées par le Comité.

3. Des observateurs peuvent assister aux réunions des groupes de travail, en suivant la procédure figurant à la Règle 3.

ANNEXE 5. PROJET D'ORDRE DU JOUR DU CC9

PROJET D'ORDRE DU JOUR DU CC9	
1. Observations préliminaires	
2. Adoption de l'ordre du jour	
3. Règlement intérieur	
3.1 Amendements à la Règle 20	
4. Rapport du Dépositaire	
5. Secrétariat de l'ACAP	
5.1. Activités entreprises durant la période intersessions 2015/2016	
5.2 Programme de travail du Secrétariat 2016-2018	
6. Questions financières de l'Accord	
6.1 Rapport financier	
7. Rapports des observateurs	
7.1 Rapports des observateurs de l'ACAP ayant participé à des réunions internationales	
7.2 Rapports des observateurs à CC9	
8. Rapport sur la Cinquième Réunion des Parties	
9. Statut des populations et de la conservation des albatros et des pétrels	
9.1 Rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation	
9.2 Futur programme de travail du GTSPC	
10. Taxonomie des albatros et des pétrels	
10.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie	
10.2 Futur programme de travail du GTT	
11. Captures accessoires d'oiseaux marins	
11.1 Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux marins	
11.2 Futur programme de travail du GTCA	
12. Comité consultatif	
12.1 Programme de travail du Comité consultatif pour la période 2016-2018	
12.2 Programme d'allocation de fonds de l'Accord	
12.3 Programme de détachement de l'Accord	
12.4 Résultats des projets et des détachements subventionnés	
13. Indicateurs de mesure du succès de l'ACAP	
14. Inscription de nouvelles espèces	

15. Références bibliographiques Note de bas de page
16. Élection et nomination des agents du CC
17. Dixième Réunion du Comité consultatif 17.1 Date et lieu de réunion 17.2 Projet d'ordre du jour
18. Sixième Réunion des Parties 18.1 Date et lieu de réunion
19. Questions diverses
20. Adoption du rapport
21. Observations finales

ANNEXE 6. PROPOSITION DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE PARRAINAGE

2. PROPOSITION DE PROCÉDURE DE PARRAINAGE DES DÉLÉGUÉS

La sélection des délégués qui seront parrainés pour participer aux réunions de l'ACAP sera soumise à la procédure et aux critères suivants :

2.1 Critères

Les critères ci-après doivent être remplis pour que les délégués prenant part aux réunions de l'ACAP puissent être parrainés :

1. Une couverture insuffisante des frais de déplacement empêcherait un pays en développement¹ partie à l'ACAP de participer ou d'être correctement représenté à une réunion de l'ACAP ;
2. [La Partie a remis son rapport annuel pour l'année en cours dans les délais impartis] ;
3. La Partie a utilisé les fonds de parrainage qui lui ont été alloués précédemment de manière adéquate. Si la Partie ne participe pas à une réunion pour laquelle elle a reçu une aide financière et que le Secrétariat ne recouvre pas les fonds qu'il a octroyés, la Partie ne pourra plus demander à être parrainée pour la réunion ACAP suivante, à moins qu'elle ne rembourse le montant qu'elle a perçu. Cette disposition ne s'applique pas si des circonstances exceptionnelles empêchent la Partie de participer à la réunion ; et
4. Une demande de parrainage est adressée par le biais du formulaire de candidature agréé, dans les délais impartis par la politique en matière de parrainage.

2.2 Candidature

1. Le Secrétariat écrira aux Points de contact nationaux 120 jours avant la tenue d'une réunion ACAP pour s'informer des demandes de parrainage. Le Secrétariat communiquera aux Parties le nombre approximatif de délégués susceptibles d'être parrainés, au regard des fonds disponibles ;
2. Les Parties souhaitant bénéficier d'un parrainage devront déposer leur candidature au Secrétariat, conformément à l'Annexe A, au moins 60 jours avant la tenue de la réunion.
3. Le Secrétariat informera les Parties du niveau de financement disponible au moins 50 jours avant la tenue de la réunion.
4. En fonction des fonds disponibles, le Secrétariat couvrira les frais d'hébergement et de voyage des délégués de la manière la plus rentable et il leur versera une indemnité journalière compatible avec le régime d'indemnités des Nations Unies. Lorsque les fonds ne permettent pas de couvrir l'intégralité des coûts, la Partie peut indiquer ses préférences au Secrétariat pour ce qui concerne l'utilisation des fonds, p.ex. billet d'avion plutôt qu'une indemnité journalière.
5. Le délégué parrainé fournira au Secrétariat une copie de son passeport (uniquement la page des données personnelles) et lui indiquera l'itinéraire qu'il souhaite emprunter, au moins 45 jours avant la tenue de la réunion.

2.3 Sélection

¹ Tel que défini par les Nations Unies.

1. Le Secrétaire exécutif passera en revue toutes les candidatures de parrainage de délégués pour s'assurer qu'elles satisfont aux critères de sélection ;
2. Sur la base des fonds disponibles pour le parrainage des délégués, le Secrétaire exécutif et le Président du Comité consultatif octroieront une aide aux candidats qui répondent aux critères de sélection ;
3. Si les fonds ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes qui remplissent les critères susmentionnés, les fonds seront alloués selon l'ordre d'arrivée des demandes après que le Secrétariat a officiellement annoncé que des fonds de parrainage sont disponibles.

3. PROPOSITION DE PROCÉDURE DE PARRAINAGE DES EXPERTS

La sélection des experts qui seront parrainés pour participer aux réunions de l'ACAP sera soumise à la procédure et aux critères suivants :

3.1 Critères

1. Le Président du CC et les Présidents du(des) groupe(s) de travail concerné(s) tiennent compte des connaissances qui seront les plus utiles aux travaux de la réunion et qui permettront d'aboutir à un résultat satisfaisant.
2. [Le Président du CC et les Présidents du(des) groupe(s) de travail concerné(s) tiendront également compte de la rentabilité du parrainage - les experts travaillent-ils dans la région où la(les) réunion(s) du groupe de travail se tiendra(ont).]
2. bis [Le Président du CC et les Présidents du(des) groupe(s) de travail concerné(s) tiendront compte de la représentation géographique dans la composition des groupes de travail.]
3. Des efforts seront faits pour soutenir tous les experts qui ont besoin d'aide, et une attention particulière sera accordée aux compétences disponibles dans les pays en développement.

3.2 Candidature

1. Le Secrétariat écrira aux Présidents des groupes de Travail concernés (pour ce qui concerne les réunions des GT) ainsi qu'au Président du Comité consultatif au moins 90 jours avant la tenue des réunions des GT, pour s'informer des demandes de parrainage d'experts.
2. Les Présidents/le Président communiquera(ont) le nom de l'expert souhaitant être parrainé au Secrétariat au moins 80 jours avant la tenue de la réunion concernée. Ils lui communiqueront également les raisons de leur décision, basée sur les critères de sélection susmentionnés.
3. L'expert parrainé fournira au Secrétariat une copie de son passeport (uniquement la page des données personnelles) et lui indiquera l'itinéraire qu'il souhaite emprunter, au moins 75 jours avant la tenue de la réunion.
4. En fonction des fonds disponibles, le Secrétariat couvrira les frais d'hébergement et de voyage du(des) délégué(s) de la manière la plus rentable et il lui(leur) versera une indemnité journalière compatible avec le régime d'indemnités des Nations Unies. Lorsque les fonds ne permettent pas de couvrir l'intégralité des coûts, l'expert peut indiquer ses préférences au

Secrétariat pour ce qui concerne l'utilisation des fonds, p.ex. billet d'avion plutôt qu'une indemnité journalière.

3.3 Sélection

1. Le Sous-comité des subventions passera en revue les candidats retenus pour s'assurer qu'ils répondent aux critères de sélection et que leur participation sera rentable, compte tenu de la disponibilité des compétences régionales ;
2. Si les fonds sont insuffisants pour répondre à toutes les demandes de parrainage, les fonds seront alloués, sur une base prioritaire, aux experts dont les connaissances sont essentielles au succès de la réunion concernée.

ANNEXE 7 DÉCLARATION LIMINAIRE CONJOINTE - ACAP CC8 SEPTEMBRE 2014 - HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL AUSTRALIA ET AMERICAN BIRD CONSERVANCY

Humane Society International Australia (HSI) and American Bird Conservancy (ABC) appreciate the opportunity provided by the ACAP Parties to participate as an Observer at AC8, and would also like to thank this year's meeting host country, Uruguay.

This is the fourth consecutive ACAP meeting that HSI has attended and the second for ABC, and we continue to be concerned about the bycatch of ACAP-listed seabird species in fisheries. We attend ACAP meetings to exchange information and to accelerate the widespread implementation of effective mitigation measures. In particular we wish to highlight the following issues:

- We urge Parties to make mandatory the appropriate line weighting requirements for seabird bycatch mitigation in all longline fisheries, irrespective of additional mitigation measures that may be recommended. Evidence to assist Members in supporting such action can be found in meeting documents 12 & 13 of SBWG6.
- A gulf exists between the recent adoption by virtually all tuna RFMO's of effective mitigation measures on paper and the lack of demonstrated uptake and proven at-sea performance of these measures. This shortfall must be addressed.
- Incorporating certain features into the construction of new ships can solve many bycatch problems in both trawl and longline fisheries, but this is a neglected aspect of bycatch mitigation efforts.
- Finally, we are concerned by the insufficient attention given to trawl fisheries that also cause extensive seabird mortality, so we welcome the submission to this meeting of specific papers such as SBWG Info 04 & 06 that focus on this threat.

We commend ACAP Parties for their input into these important issues and urge relevant non-Parties such as the United States to accelerate steps to join the Agreement.

ANNEXE 8. NOTE DE L'ARGENTINE

"2014 – Año de Homenaje al Almirante Guillermo Brown, en el Bicentenario del Combate Naval de Montevideo".



Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto

N° / 2014
LETRA: DIGMA

Buenos Aires, 15 de septiembre de 2014

SEÑOR SECRETARIO:

La Delegación Argentina a la Octava Reunión del Comité Asesor del Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) presenta sus atentos saludos a la Secretaría del Acuerdo y con relación al documento presentado por el Reino Unido AC8 Inf. 14, se recuerda que la República Argentina al ratificar el Acuerdo sobre Albatros y Petreles rechazó la pretendida extensión territorial del mismo efectuada por el Reino Unido a las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur, por constituir dichos archipiélagos parte integrante del territorio nacional argentino.

Asimismo, en dicha oportunidad, la República Argentina declaró que sin perjuicio de lo dispuesto en el Artículo IV del Tratado Antártico, rechazaba igualmente la extensión del acuerdo al llamado "Territorio Antártico Británico", y reafirmaba sus legítimos derechos de soberanía sobre el Sector Antártico Argentino, comprendido entre los meridianos 25 y 74 grados de longitud Oeste y el paralelo de 60 grados de latitud sur y el Polo Sur, el cual es parte integrante del territorio nacional argentino. ...///

AL SEÑOR SECRETARIO EJECUTIVO
DEL ACUERDO PARA LA CONSERVACIÓN
DE ALBATROS Y PETRELES (ACAP)
MR. WARREN PAPWORTH
27 SALAMANCA SQUARE, BATTERY POINT 7004, TASMANIA, AUSTRALIA

“2014 – Año de Homenaje al Almirante Guillermo Brown, en el Bicentenario del Combate Naval de Montevideo”.



Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto

-2-

El Gobierno argentino rechaza las referencias a pretendidas autoridades de las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y que se presente a los mencionados archipiélagos detentando un status internacional que no poseen, así como a un pretendido "Territorio Antártico Británico".

La presencia británica en dichos archipiélagos y sus espacios marítimos circundantes constituye una ocupación ilegítima y es rechazada por la República Argentina, al igual que cualquier acto unilateral emanado de aquélla.

El Gobierno argentino también rechaza toda referencia a los mencionados archipiélagos, y los sitios geográficos en ellos contenidos, con una toponimia que la Argentina no reconoce.

La República Argentina, sin perjuicio de lo dispuesto en el Artículo IV del Tratado Antártico, rechaza igualmente la extensión del acuerdo al llamado "Territorio Antártico Británico".

La República Argentina reafirma sus derechos de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, que son parte integrante del territorio nacional argentino y que, estando ilegítimamente ocupadas por el Reino Unido, las mismas son objeto de una disputa de soberanía entre ambos países, la cual ha sido reconocida por las Naciones Unidas. Asimismo, reafirma sus derechos de soberanía sobre el Sector Antártico Argentino, área comprendida entre los meridianos 25° y 74° de longitud Oeste y el paralelo 60° de latitud Sur y el Polo Sur.

La Delegación Argentina a la Octava Reunión del Comité Asesor del Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) reitera a la Secretaría del Acuerdo las expresiones de su consideración más distinguida.

ANNEXE 9. RÉPONSE DU ROYAUME-UNI À LA NOTE DE L'ARGENTINE CONCERNANT LE DOCUMENT AC8 INF 14

The UK Delegation to the eighth Meeting of the Advisory Committee for Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels (ACAP) presents its compliments to the Agreement Secretariat. The United Kingdom has no doubt about its sovereignty over the Falkland Islands and South Georgia & the South Sandwich Islands and the surrounding maritime areas of both Territories.

The Republic of Argentina continues to extend the geographical area to which it seeks to raise a dispute to include South Georgia & the South Sandwich Islands (SGSSI). The United Nations has never issued any resolutions referencing a sovereignty dispute over SGSSI. The Government of the United Kingdom and Northern Ireland attaches great importance to the principle of self-determination as set out in Article 1.2 of the Charter of the United Nations and Article 1 of the International Covenant on Civil and Political Rights. That fundamental principle underlies our position on the Falkland Islands – it is a universal right for all peoples. There can be no negotiations on the sovereignty of the Falkland Islands unless and until such time as the Islanders so wish. The recent result of the Falkland Islands referendum on their political status has clearly expressed to the international community the wishes of the people who live there to maintain their relationship with the United Kingdom as a British Overseas Territory.

The democratically elected representatives of the Falkland Islands continue to express their own views at the United Nations, most recently immediately following the referendum result in March 2013. At a session of the UN Decolonisation Committee in June 2014 they asked the Committee to recognise that they, like any other people, were entitled to exercise the right of self-determination. They reiterated the historical facts that the Falkland Islands had no indigenous people, and that rather than representing an 'illegal occupation' no civilian population was removed prior to the decedents of the current population settling on the islands over nine generations ago. They confirmed that they are and have been the only people of the Falkland Islands and they did not wish for any change in their status.

Furthermore, the United Kingdom rejects any use or application of toponymy other than that applied to the Falkland Islands by the people and Government of the Falkland Islands, and to South Georgia & the South Sandwich Islands other than that applied by the Government of South Georgia & the South Sandwich Islands.

The United Kingdom reaffirms its commitment to the Antarctic Treaty. In that regard, the United Kingdom has no doubt about its sovereignty over the British Antarctic Territory and in this context draws attention to Article IV of the Antarctic Treaty to which both the United Kingdom and Argentina are Parties.